

Projet
de loi de finances
pour 2001

Secteur public
de la communication
audiovisuelle

Ce document est publié en application de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée et complétée, notamment par la loi n° 2000-719 du 1^{er} août 2000.

- L'article 53, qui prévoit un rapport du Gouvernement sur le secteur public de l'audiovisuel a été largement modifié, et est désormais rédigé comme suit :

« Un rapport du Gouvernement sur la situation et la gestion des organismes du secteur public est annexé au projet de loi de finances. Ce rapport présente un bilan détaillé de l'exécution de chacun des contrats d'objectifs et de moyens de ces organismes. Il fournit pour les sociétés France 2, France 3 et La Cinquième des prévisions de recettes et de dépenses en précisant notamment le produit attendu des recettes propres de ces sociétés. »

Le présent rapport est en conséquence celui d'une période de transition :

- en matière de bilan détaillé de l'exécution des contrats d'objectifs et de moyens : seul l'INA a conclu avec l'État un contrat d'objectifs et de moyens, et ce le 27 avril 2000. Ce n'est donc qu'en accompagnement de la loi de finances pour 2002 qu'un premier bilan en année pleine des contrats d'objectifs pourra être réalisé. En matière financière, l'analyse sur la situation et la gestion des organismes s'appuiera sur les comptes sociaux .
 - en ce qui concerne plus particulièrement France Télévision – qui regroupe désormais France 2, France 3 et La Cinquième – la préparation budgétaire s'est achevée avant la constitution du groupe, qui a été créé par la loi du 1^{er} août 2000. Les prévisions de recettes et de dépenses pour les trois sociétés sont donc des données qui feront l'objet de discussions approfondies et susceptibles d'être modifiées lors du vote du budget 2001 par le conseil d'administration de France Télévision.
- En outre, ce fascicule est présenté à l'appui de l'article 46 du projet de loi de finances pour 2001, par lequel le Parlement approuve la répartition du produit de la redevance pour droit d'usage affecté au service public de la radiodiffusion sonore et de la télévision et le montant attendu de recettes provenant de la publicité.
 - Il présente également un bilan de l'action audiovisuelle extérieure de la France, en application de l'article 79 de la loi de finances initiale pour 1997.

Table des matières

TITRE I

Rapport du Gouvernement sur la situation et la gestion des organismes du secteur public de la communication audiovisuelle en application de l'article 53 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée et complétée relative à la liberté de communication	7
--	----------

PREMIÈRE PARTIE

Résultats financiers de l'exercice 1999 et situation au 30 juin 2000	9
---	----------

Rapport du Gouvernement	10
Résultats financiers 1999	25
Situation au 30 juin 2000	59
Annexes aux résultats financiers de l'exercice 1999	69

DEUXIÈME PARTIE

États financiers prévisionnels pour 2001	75
---	-----------

Présentation du budget des organismes	75
Tableaux récapitulatifs	81

TITRE II	89
-----------------	-----------

Rapport du Gouvernement sur l'action audiovisuelle extérieure en application de l'article 79 de la loi de finances initiale pour 1997	89
--	-----------

PREMIÈRE PARTIE

Le cadre budgétaire de l'action extérieure	92
---	-----------

DEUXIÈME PARTIE

L'analyse par opérateur	93
--------------------------------	-----------

TITRE I

**Rapport du Gouvernement sur la situation
et la gestion des organismes du secteur public
de la communication audiovisuelle
en application de l'article 53 de la loi n° 86-1067
du 30 septembre 1986 modifiée et complétée
relative à la liberté de communication**

**Résultats financiers
de l'exercice 1999 et situation au 30 juin 2000**

**Rapport du Gouvernement
sur la situation et la gestion des organismes
du secteur public
de la communication audiovisuelle**

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES SOCIÉTÉS EN 1999

Institut national de l'audiovisuel (INA)

Activité

L'année 1999 a marqué le **recentrage stratégique** de l'INA sur son métier principal de collecte, de conservation, de valorisation et de diffusion du patrimoine audiovisuel.

Cette priorité affirmée de la mission d'archivage d'écoule clairement du plan d'orientations stratégiques approuvé par le conseil de l'administration de l'Institut.

Ces axes stratégiques ont été repris et précisés dans le cadre d'un **contrat d'objectifs et de moyens**. Il s'agit du premier contrat d'objectifs et de moyens conclu par l'État et un organisme de l'audiovisuel public, en perspective de la loi n° 2000-719 du 1^{er} août 2000.

Conclu pour les années 2000 à 2003, ce contrat répond à un double objectif :

- pour l'État, la clarification des missions et des priorités de l'INA dans un cadre financier prévisionnel,
- pour l'INA, une confirmation de sa réorientation stratégique et une plus grande visibilité économique.

- **Département des droits et archives** : l'année 1999 se caractérise par la progression du chiffre d'affaires et la mise en œuvre du plan de sauvegarde et de numérisation.

L'activité de valorisation des archives et de mise au niveau de la demande des partenaires et clients a été rationalisée à travers :

- une communication des archives facilitée par l'automatisation et adaptée aux nouvelles exigences techniques et commerciales d'une clientèle de plus en plus hétérogène ;
- une politique patrimoniale globale à travers un enrichissement du patrimoine, une préservation par le « plan de sauvegarde et de numérisation » opérationnel depuis avril 1999. Ce plan a permis le transfert sur support numérique de 16 170 heures de programmes de radio et de télévision ;
- une valorisation des archives à des fins éducatives et culturelles, au plan national et international.

La décomposition du chiffre d'affaires en 1999 :

- Les **cessions de droits** progressent et s'établissent en valeur nette à 50,6 MF : si le produit des **cessions d'émissions intégrales** (13,6 MF) confirme son recul par rapport aux années 1997 et antérieures, celui des **cessions d'extraits** (production et actualités, 28,6MF) progresse.

- Les prestations **d'archivage et les prestations techniques** (105,7 MF) sont stables; les prestations servies aux autres clients ayant compensé la réduction conventionnelle du chiffre d'affaires France Télévision de 68,5 MF à 67 MF en 1999.

- **Inathèque de France** : l'espace de consultation ouvert à l'Inathèque de France – au rez-de-chaussée de la BNF – en octobre 1998 a permis d'augmenter de 50 % la fréquentation du dépôt légal de la radio-télévision.

- **INA-Formation** Le rythme d'augmentation de l'activité s'est maintenu, comme en témoigne l'accroissement du nombre de jours stagiaires 39 400 jours, soit + 28 % en 3 ans.

- **Innovation, Création et de Recherche** : les orientations stratégiques de l'entreprise ont été mises en œuvre en 1999 ; elles ont permis notamment l'accès à la production de nouveaux auteurs et réalisateurs et la poursuite d'opérations de productions audiovisuelles interactives. Les collaborations avec les chaînes du câble et du satellite ont été fortement augmentées. Les travaux de recherche ont été réorientés autour des thèmes liés au patrimoine et à l'ingénierie documentaire numérique, conformément à la stratégie générale de l'INA.

Analyse de la gestion

Les comptes de l'exercice 1999 se soldent par un bénéfice (+ 5,2 MF), après un exercice 1998 marqué par un bénéfice de 2,5 MF et un exercice 1997 par un déficit de 6,5 MF.

Les ressources se caractérisent notamment par :

- une amélioration de 2,2 % des recettes contractuelles par rapport à 1998 (252,5 MF contre 247 MF), recettes contractuelles supérieures à celles de 1997 (247,4 MF), mais en retrait par rapport à 1996 (266,4 MF).
- l'augmentation des ressources publiques (+31,8 MF).

Quant aux charges, elles se caractérisent par une forte diminution par rapport au budget voté (- **33,7 MF**). Ce résultat est notable et intervient alors que l'INA était déjà parvenue à réduire fortement ses charges en 1998.

L'évolution des principaux postes est la suivante :

- maîtrise des charges de personnels (**388,8 MF**), corroborée par une diminution sensible des effectifs ;
- économies sur les charges de fonctionnement des services qui, budgétées à 245,7 MF sont exécutées à **237,1 MF** (- 8,6 MF).

• Ventilation de l'effectif moyen par métiers

	1995	1996	1997	1998	1999
Ingénieurs, cadres et journalistes	434	445	470	182	470
Techniciens, maîtrises	495	499	506	514	502
Employés, ouvriers	140	126	116	93	92
Total général	1 069	1 070	1 092	1 089	1 064

- Les soldes intermédiaires de gestion montrent :
 - une forte amélioration du résultat d'exploitation (de -34,6 MF à -1,8 MF), liée à l'augmentation de l'excédent brut d'exploitation et à une forte croissance des reprises sur provisions. Les dotations aux amortissements et provisions augmentent également, mais le solde des provisions et reprises sur provisions est plus favorable à l'INA.
 - un résultat financier qui se redresse légèrement (de 2 MF à 2,4 MF);
 - une diminution du résultat exceptionnel de 35,1 MF à 4,6 MF, liée à la forte baisse des reprises sur provisions (3,8 MF contre 23,5 MF en 1998).
 - un résultat comptable bénéficiaire de 5,2 MF.
- L'ensemble des flux financiers est stable :
 - le fonds de roulement s'élève à **71 MF** en 1999 en augmentation par rapport à 1998 (57 MF). Une croissance plus importante des capitaux propres que de l'actif immobilisé net explique cette progression du fonds de roulement. À cet égard, l'essentiel de la croissance des capitaux propres résulte de l'intégration des **18,8 MF** de redevance d'investissement (13,8 MF + 5 MF de collectif) au passif du bilan (en complément de dotation de l'État).
 - la trésorerie a progressé entre 1998 et 1999, du fait d'une amélioration conjointe du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement.

France 2 et France 3

C'est en application des dispositions de la loi n° 2000-719 du 1^{er} août 2000 que le groupe France Télévision – France 2, France 3, et La Cinquième – a été constitué. L'analyse de l'activité en 1999 distingue donc d'une part France 2 et France 3, et d'autre part La Cinquième.

France 2

France 2 s'est fixée pour objectif de proposer aux téléspectateurs une offre de programmes riche et diversifiée avec la volonté de s'adresser à tous les publics.

Information : France 2 a confirmé sa ligne éditoriale axée sur l'international. Avec un volume horaire augmenté de 10% par rapport à 1998, l'information devient le genre le plus présent sur France 2.

Sports : la chaîne réaffirme ses deux priorités : permettre au plus grand nombre de suivre en direct et gratuitement les grands événements sportifs et offrir une fenêtre de visibilité à de multiples disciplines, dont les sports de moindre audience. Cependant, l'inflation des coûts d'acquisition des droits sportifs rend la poursuite conjointe de ces deux objectifs de plus en plus difficile à mettre en œuvre.

Autres programmes : les programmes destinés à la **jeunesse** ont enregistré la plus forte progression en volume horaire (16%) pour l'année écoulée, témoignant d'une préoccupation particulière de la chaîne. En matière de fictions, France 2 a lancé des coproductions prestigieuses (*La trilogie de Pagnol*, *La bicyclette bleue*).

Activités de développement : Au cours de l'exercice, le site Internet de France 2 a connu une croissance très importante de (880 000 pages vues par mois en décembre 1997, 3 136 528 en décembre 1998 et 4 000 000 en décembre 1999). Les activités interactives doivent être regroupées en 2000 au sein d'un GIE.

France 2 a réalisé en 1999 une part d'audience de 22,3 %, en retrait de 0,2% par rapport à 1998. Ce résultat ne permet cependant pas d'apprécier l'évolution de l'audience en cours d'année. En effet, sur la période septembre-décembre 1999, France 2 a connu une progression de + 0,5 point par rapport à la même période 1998.

Analyse de la gestion

Le résultat budgétaire s'élève à – 90,8 MF contre – 103,6 MF en 1998. L'exécution 1999 s'est caractérisée par une forte tension sur les charges (+ 77,3 MF) que la faible réalisation des ressources n'a pas suffi à équilibrer (– 13,5 MF).

Ce budget exécuté se rapproche ainsi du budget 1998, qui s'est conclu par un dérapage sur les dépenses de 77,8 MF et une réalisation des ressources à –25,8 MF.

La politique d'harmonisation des procédures comptables entre France 2 et France 3 s'est poursuivie en 1999 par la décision de constater dans les comptes de l'exercice une provision concernant les droits sportifs pluriannuels.

- Le tableau de bord d'exécution budgétaire de France 2 indique que :
 - les frais de personnel s'élèvent à 933,7 MF en 1999, soit une augmentation de 3,3 % par rapport à 1998. Les charges de personnels permanents ont diminué de 5,4 MF par rapport au budget. Cet écart *a priori* favorable résulte essentiellement de postes non pourvus (recrutements ou mutations en cours...).
 - en ce qui concerne les programmes, les émissions sont en dépassement de 41 MF (2 501 MF contre 2 460 MF), cet écart portant essentiellement sur les émissions de la grille d'été, les opérations An 2000, ainsi que les coproductions de fiction. Le bilan de l'information fait apparaître un supplément de dépenses de 42 MF du fait notamment de la situation internationale et le conflit au Kosovo.

- les frais financiers sont en dessous de l'objectif (– 4,4 MF).
- Ventilation de l'effectif moyen permanent :

L'année 1999 montre une augmentation sensible des permanents :

	1995	1996	1997	1998	1999
Journalistes	305	302	302	356	359
Cadres	470	474	488	533	578
Administratifs	239	246	247	266	279
Ouvriers	83	88	78	91	89
Production	79	79	85	91	85
Service	20	20	15	19	13
Technique	106	111	117	132	138
Total permanents	1 302	1 320	1 332	1 488	1 541

En ce qui concerne les recettes, les ressources publiques sont supérieures de 36,3 MF aux prévisions, la société ayant en 1999 bénéficié d'une affectation de crédits dans le cadre de la loi de finances rectificative de fin d'année. On rappellera que la LFR 1998 avait attribué 30 MF de redevance supplémentaire, mais que la moitié a été reportée sur 1999.

Les ressources publicitaires (**2 515,9 MF**) sont supérieures de 4,9 MF au montant inscrit dans le budget initial. En 1998, la moins-value avait atteint 18,4 MF.

Le parrainage est en dessous des prévisions à **114,6 MF** pour 132 MF budgétés.

Les autres ressources propres sont encore en retrait sensible. Budgétées à 70 MF, elles n'auront réalisé que 32,7 MF. On rappellera que ce poste a souvent été surévalué et que la LFI 2000 a tenu compte de cette situation.

- Les soldes intermédiaires de gestion montrent :
 - une dégradation du résultat d'exploitation (de – 117,6 MF à – 126 MF). Cette légère diminution du résultat d'exploitation par rapport à l'exercice 1998, malgré une progression des ressources, est liée au changement de procédure comptable concernant la constitution de provisions sur les événements sportifs (– 122,2 MF). Hors provisions, le résultat d'exploitation aurait été à l'équilibre.
 - le résultat financier se dégrade (+ 2,4 MF à – 24,9 MF), du fait de la situation de trésorerie de France 2 et de la prise en compte d'une provision liée à la recapitalisation de la chaîne Festival.
 - le résultat exceptionnel redevient négatif de 119,1 MF à – 98,9 MF, du fait du jeu des amortissements dérogatoires (fortes provisions réglementées de 120 MF environ).
 - le résultat net comptable, pour sa part, enregistre un déficit de 249,8 MF, ce qui constitue une rupture par rapport aux années 1998 (+ 3,7 MF) et 1997 (+ 58,5 MF). **Toutefois, la comptabilisation des amortissements dérogatoires, qui relève d'une option fiscale (et qui entre également dans le cadre de l'harmonisation des procédures comptables de France 2 et France 3) explique en partie l'ampleur du déficit (le résultat net avant variation des amortissements dérogatoires s'établit à – 121,6 MF).**

- Trésorerie :

(en MF)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Trésorerie au 31/12	- 134,6	- 14,1	40,0	- 74,9	- 46,6	- 497,1

On note une forte dégradation de la trésorerie sur la période.

France 3

Le **développement régional** s'est renforcé au cours de l'exercice avec notamment l'ouverture de quatre nouvelles éditions locales (Grand Lyon, Grenoble, Saint-Etienne et Bordeaux). En matière de programmes régionaux, le lancement d'une nouvelle émission mensuelle en deuxième partie de soirée est venu compléter la présence de la télévision régionale, après le lancement du magazine du dimanche soir en septembre 1998.

Parallèlement, le **programme national** a poursuivi son effort de renouvellement avec, dès la grille de rentrée, l'arrivée de Michel Field comme animateur de la « Marche du Siècle », ainsi que de « Prise Directe » en deuxième partie de soirée. De nouvelles émissions ont été lancées : Régions. Com, Cinéweekend, Côté maison

Le niveau **d'audience** s'est établi à 16,3 % en retrait de 0,7 point par rapport à l'exercice précédent. L'audience du journal régional du 12-13 continue sa progression (+ 11 % par rapport à 1998).

Le développement des filiales existantes s'est poursuivi conformément aux différents plans d'affaires établis. Toutefois, le bouquet TPS, à la recherche d'un rythme de croissance soutenu de son parc d'abonnés, a investi dans les droits de retransmission des matchs de football de Division 1, retardant le point d'équilibre du plan d'affaires.

Analyse de la gestion

Le résultat budgétaire s'élève à - 98,7 MF contre un excédent de 2,3 MF en 1998. L'exécution 1999 s'est caractérisée par une forte tension sur les ressources (- 106,7 MF) que la faible économie sur les charges (8 MF) n'a pas permis d'équilibrer.

En ce qui concerne les recettes, la société a encaissé un montant de ressources publiques supérieur de 60 MF.

En revanche, les recettes publicitaires enregistrent une moins-value de 116,5 MF par rapport au budget de 1 771,9 MF.

Les produits financiers réalisent une excellente performance, à 40,2 MF, et constituent surtout une plus-value de 15,2 MF par rapport au montant du budget initial. Cette manne, qui résulte de bons placements financiers, permet de compenser de fortes moins-values sur recettes diverses.

Le parrainage dégage un léger surplus de 1,1 MF par rapport au budget 1999 (**102,0 MF** contre 100,9 MF).

La filière de production exécutive (**216,3 MF**) est en à l'équilibre. S'agissant des recettes commerciales, celles-ci enregistrent une légère diminution par rapport aux objectifs notifiés en interne (**158,5 MF** pour 143,6 MF).

En revanche, les recettes diverses, connaissent un très fort effritement (32,7 MF seulement pour 97,6 en budget ajusté).

Par rapport au budget, les charges sont en baisse de 8 MF. Cette légère économie masque en réalité une situation contrastée.

Ainsi, la rédaction nationale, le programme national les sports et les directions du siège sont en dépassement du fait notamment de la couverture du conflit au Kosovo, des opérations liées à l'an 2000 et de la hausse des droits sportifs pluriannuels.

En revanche, la moindre consommation des amortissements, les économies réalisées sur les unités régionales de production ont permis de tenir à l'équilibre de France 3.

Enfin, le budget d'investissement se situe, à l'instar de ce qui s'était produit en 1998, à un niveau élevé (224,4 MF contre 234,1 MF en 1998 et 131,9 MF en 1997).

Les charges de personnels inscrites au compte de résultat (rémunérations et charges sociales à 2004,2 MF) augmentent de + 88,3 MF, en croissance forte par rapport à 1998 (+ 4,5 %). Ces charges sont toutefois en diminution par rapport au budget de l'exercice.

- Moyenne mensuelle des effectifs permanents rémunérés :
 - 1994 : 3299
 - 1995 : 3482 (+ 183)
 - 1996 : 3628 (+ 146)
 - 1997 : 3737 (+ 109)
 - 1998 : 3812 (+ 75)
 - 1999 : 3975 (+163)
- Soldes intermédiaires de gestion :
 - le résultat d'exploitation devient fortement déficitaire (de 271,6 MF à – 152,9 MF) , du fait de la conjonction de la diminution des recettes d'exploitation (publicité) et de l'augmentation des charges d'exploitation
 - le résultat financier, de 32,2 MF, est en hausse par rapport à 1998.
 - le résultat exceptionnel s'améliore fortement, du fait en grande partie du nouveau changement de méthode comptable (comptabilisation des parts coproducteurs), qui entraîne une modification des flux de dotations et de reprises des amortissements dérogatoires.
 - Le résultat net comptable se dégrade fortement passant de 5,3 MF en 1998 à – 118,6 MF en 1999.
- Structure financière.

en MF

	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Trésorerie au 31/12	112,4	121,2	217,7	425,7	320,5	56,4

France 3 connaît une forte variation de sa trésorerie (– 264 MF) sur la période, du fait notamment de la diminution des recettes publicitaires.

La Cinquième

L'exercice 1999 est celui du cinquième anniversaire de la chaîne et marque une nouvelle étape notamment en matière de **programmes** : un nouvel habillage de celle-ci a été mis en place et de nouvelles émissions ont été programmées à la rentrée de septembre 1999 (« Ripostes » et « Côté Cinquième »). Le rendez-vous éducatif de la matinée (« Les écrans du savoir ») a été parallèlement renforcé, la production documentaire confortée (1 105 heures de programmes). Un nouveau genre « Théâtre-Musique » a fait son apparition pour développer notamment une politique d'achat de pièces de théâtre auprès de La Comédie Française.

La **politique de création** a également fait l'objet d'un effort particulier avec 376 MF investis sur 1 340 heures de programmes avec près de 180 producteurs différents.

Sur l'ensemble de la grille, les inédits représentent 50,5% des programmes de la journée. L'audience a progressé, non seulement en part de marché (4,6% contre 4,5% en 1998), mais également en audience cumulée (entre 16 et 18 millions de téléspectateurs par semaine). Enfin, l'intégration au groupe France Télévision conduira à un renforcement de la stratégie de l'entreprise, dans le respect de ses missions et des spécificités éditoriales de la chaîne.

Analyse de la gestion

L'exercice 1999 aura confirmé le redressement financier de La Cinquième constaté en 1998. L'exercice 1999 se conclut par un résultat budgétaire de + **4,1 MF** (contre + 1,5 MF en 1998, - 11,6 MF en 1997, + 0,3 MF en 1996 et - 39,2 MF en 1995) alors que le résultat net comptable affiche un **bénéfice de 0,4 MF** contre un bénéfice de 9,4 MF en 1998, un déficit de 18,6 MF en 1997 et un excédent de + 7,8 MF en 1996.

La réalisation nette des recettes propres fait apparaître une plus-value par rapport au budget, puisqu'elle s'élève à 49,9 MF (+ **15,2 MF** par rapport au budget 1999). On se trouve donc dans une configuration similaire à celle de 1997 et de 1998. Il est important de constater cependant que par rapport à l'année précédente, les recettes propres sont exécutées à un niveau nettement supérieur du fait des très bons résultats des ressources publicitaires.

Les recettes de publicité, Cosip compris (41,5 MF), sont largement supérieures aux prévisions de la LFI (19,3 MF) et du budget pour 1999 (28,5 MF). La hausse représente 45,6 % de la prévision budgétaire. La nouvelle progression de l'audience de la chaîne et l'efficacité de la politique commerciale ont permis cette évolution très significative. On note également une amélioration des recettes de parrainage après une très mauvaise année 1998.

Les recettes commerciales et diverses atteignent 3 MF, supérieures à la prévision établie en budget initial (1,5 MF). Cette amélioration, est essentiellement due aux bons résultats de l'activité distribution ainsi qu'à une remontée des produits reçus au titre de la taxe sur la copie privée.

Les produits financiers (3,6 MF) sont supérieurs à la prévision. On notera cependant que la chute des produits financiers est constante depuis 1996 (réalisation 1996 : 11,3 MF, 1997 : 5,9 MF, 1998 : 5,1 MF). La raison principale tient à la chute des taux et également à la diminution de la trésorerie.

S'agissant du **budget de programmes**, fixé à 427,7 MF dans le budget, il aura été respecté à 9,6 MF près (437,3 MF).

On notera que la société retrouve une **réalisation du budget d'acquisition supérieur au coût de sa grille**, ce qui évite a priori de prélever dans les stocks de programmes.

Les **dépenses de personnel** sont maîtrisées puisqu'elles atteignent 65,1 MF pour 64,9 MF budgétés. Le dépassement sur les effectifs permanents est compensé par des économies sur les cachets, piges et occasionnels ainsi que sur les suppléments de cachets.

Enfin, les **charges de structure** ont été réduites à 45,6 MF. Il s'agit de la troisième vague d'économies après celle de 1997 et 1998. On notera notamment la diminution de 3,2 MF des dépenses des services communs et de l'administration générale.

Les postes des soldes intermédiaires de gestion sont stables sur la période. La dégradation du résultat exceptionnel est liée au provisionnement de l'indemnité de rupture de contrat de régie avec la société IP France.

La trésorerie de la société diminue légèrement, passant de 141,8 MF à 128 MF.

ARTE-France (la Sept-ARTE)

Activité

Sur le plan des **programmes**, l'exercice 1999 a mis en application en année pleine, la nouvelle grille d'avant soirée d'ARTE qui avait débuté en septembre 1998, avec un succès d'audience significatif.

La part d'audience moyenne est passée de 3,3 % en 1998 à 3,7 % en 1999. Parallèlement, l'audience cumulée hebdomadaire s'établit en moyenne à 9,4 millions de téléspectateurs français et à 3,2 millions de téléspectateurs allemands.

La politique de **création** d'ARTE-France, nouveau nom de la Sept-ARTE depuis la loi du 1^{er} août 2000 a été renforcée par une gestion rigoureuse des dépenses d'exploitation. Ce sont 438,5 MF qui ont été investis pour 734 heures de programmes.

En fiction, cinq éléments de la collection « Petites Caméras » ont été financées en 1999, tournées avec des caméras numériques pour des coûts inférieurs à la moyenne, mais avec un degré d'engagement plus important d'Arte.

En spectacles, des opérations importantes ont été montées comme « Bérénice », « Pavillon aux Pivoines », et « L'art du piano ».

Une réflexion est actuellement menée sur des modifications sensibles d'ARTE à partir de septembre 2001, ainsi que sur l'enrichissement de la grille d'après-midi et le développement de l'Internet.

Enfin, ARTE-France a participé avec succès à la candidature du projet de chaîne culturelle francophone canadienne, **Télé des Arts**.

Le renoncement à la fusion avec La Cinquième a également amené la ARTE-France à initier une redéfinition de sa stratégie, qui s'inscrira dans un nouveau projet d'entreprise, et aussi dans le contrat d'objectifs et de moyens qui sera conclu avec l'État.

Analyse de la gestion

L'exercice 1999 se conclut par un résultat budgétaire bénéficiaire de **2,6 MF** (après un excédent de 1,7 MF en 1998, un déficit de 15,1 MF en 1997 et un bénéfice de 1,4 MF en 1996) alors que le résultat net comptable affiche un bénéfice de **11,3 MF** en 1999 (après un bénéfice de 4,2 MF en 1998, un déficit de 17,6 MF en 1997 et un déficit de 19,4 MF en 1996). Les recettes d'ARTE-France s'établissent à 1039,6 MF, soit 0,1 MF de moins que l'objectif fixé dans le budget.

Les ressources propres s'élèvent à **9,4 MF**, soit - 0,6 MF par rapport au budget. Les recettes commerciales (4,5 MF) diminuent de 1 MF par rapport à l'objectif budgétaire. Une réflexion est actuellement en cours au sein de la chaîne sur la performance du catalogue de programmes en distribution. Les produits financiers s'établissent à 4,5 MF pour un budget initial de 4 MF, et ceci malgré une baisse des taux. Enfin, les recettes diverses s'élèvent à 0,4 MF pour un budget initial de 0,5 MF.

- **Les charges d'exploitation hors programmes** dégagent une économie nette de 16,2 MF à **598,5 MF** pour 614,7 MF budgétés. Cette exécution est très satisfaisante et se rapproche de celle de 1995, 1996 et 1998, où les charges exécutées étaient finalement inférieures au budget initial.

Les **dépenses liés aux programmes** (diffusion, droit d'auteur, etc) sont en diminution de 3,2 MF (233,8 MF contre 236,9 budgétés). À l'intérieur de cette enveloppe, tous les postes sont en économies et notamment les droits d'auteurs (- 0,7 MF) et la diffusion hertzienne (- 0,8 MF).

La contribution à ARTE GEIE diminue de **2,3 MF**. Cette économie résulte de celles réalisées sur le budget d'ARTE GEIE, notamment du fait du retard enregistré dans la construction du nouveau siège.

Les **charges de personnel** sont en diminution de **4,9 MF**, à 71,3 MF pour 77,1 MF budgétés. Cette baisse provient essentiellement des effectifs permanents (-4 MF), et s'explique par un remboursement par le GARP (groupement d'achat de la restauration parisienne) de sommes versées indûment par la chaîne de 1996 à 1998, ainsi que par un effectif moyen inférieur aux prévisions. Les personnels de renfort et de remplacement diminuent de 1,6 MF.

L'effectif moyen pondéré (permanents + occasionnels) est en diminution de 6,1 % entre 1998 et 1999, à **186 personnes**, ce qui représente une baisse importante (rappel des précédents résultats : 198 en 1998, 187 en 1997, 184 en 1996 et 177 en 1995). Le taux de progression de 1997 à 1998 s'élevait à +5,9 %. Les effectifs réels permanents de la société ont connu une évolution quasi identique (- 4,8 %) :

31/12/1994	168,5
31/12/1995	175,5
31/12/1996	176,6
31/12/1997	179,9
31/12/1998	188,6
31/12/1999	179,8

• **Les dépenses de programmes (438,5 MF)** sont en augmentation de 13,5 MF par rapport au budget et ont été financées par les économies réalisées sur l'exploitation. Il faut comparer ce chiffre avec l'exécuté 1998 (408 MF), 1997 (377 MF), 1996 (413,4 MF) et 1995 (420,6 MF). ARTE-France voit son budget progresser de plus de 30 MF et atteindre son meilleur niveau depuis 1995.

On note parallèlement :

- une amélioration du résultat d'exploitation, qui redevient positif (+ 2,5 MF) du fait notamment d'une diminution importante du coût de grille (- 26,9 MF). Cette économie est générée par l'application des modalités comptables de provision et d'amortissement des programmes liés à la politique de programmation.
- une amélioration du résultat financier de 4,2 MF à 6,2 MF;
- un résultat courant qui se redresse logiquement de 10,3 MF ;
- un résultat exceptionnel légèrement positif. On remarquera l'effet positif de l'évolution des méthodes comptables qui minimise l'impact du résultat exceptionnel.

La structure financière se caractérise par une amélioration de la trésorerie du fait d'une diminution du besoin en fonds de roulement, qui s'explique principalement par le fait qu'une créance d'exploitation a été remboursée (créance TVA par l'État).

Radio télévision française d'outre-mer (RFO- Réseau France Outre-mer)

RFO a continué de représenter, avec ses deux canaux hertziens de télévision, plus de la moitié des parts de marché du paysage audiovisuel local dans chaque DOM-TOM. L'arrivée des bouquets satellitaires dans les DOM-TOM a naturellement entraîné une légère érosion de l'audience recueillie par RFO : Télé Guadeloupe perd 3,8 points de part de marché, Télé Guyane perd 13,8 points et Télé Martinique perd 2,6 points alors que la Réunion reste stable. Sur le second canal, Tempo, consacré à la diffusion des émissions des chaînes du service public, une progression dans toutes les stations des DOM (+ 2,8 points à la Guadeloupe, + 2 points à la Réunion), à l'exception de la Martinique a été enregistrée.

Une politique volontariste d'échange des productions propres – pour un volume global qui progresse de 5 % en 1999 – entre les stations a été menée.

RFO Sat a vu son volume journalier passer de 4 à 5 h 30, avec un potentiel de diffusion élargi. Les radios de RFO enregistrent une quasi-stagnation cette année en audience cumulée, à l'exception de la Réunion qui pâtit (-6,7 points) de l'accentuation de la concurrence.

Il convient enfin de rappeler le contexte budgétaire 1999 particulièrement difficile pour RFO, marqué par le vote d'un budget en déficit de 54,5 MF. Les efforts d'économies engagés sur tous les secteurs non liés à la production ont finalement permis de ramener, en exécution, le déficit budgétaire à 38,3 MF.

Dans un contexte budgétaire tendu, les projets de développement futur de la chaîne devront être strictement encadrés ; les contrats d'objectifs et de moyens seront l'occasion de la mise en place d'une politique de développement compatible avec la situation financière de la chaîne, tout en prenant en compte les missions spécifiques de RFO.

Analyse de la gestion

- L'exercice 1999 se solde par un déficit budgétaire de 38,3 MF, contre un déficit de 12,5 MF en 1998 et un excédent de 0,4 MF en 1997. Le montant du déficit est toutefois inférieur de 16,2 MF au montant prévu lors du vote du budget de la société (-54,5 MF).

L'exécution budgétaire révèle un léger dépassement des charges budgétées (+ 3,1 MF). Cette augmentation des charges provient d'une évolution de +10,5 MF des postes « services et autres services extérieurs ».

Parallèlement, tous les autres postes de dépenses sont en économie par rapport aux prévisions budgétaires (-1 MF pour les achats, -3,9 MF pour les impôts et taxes, -0,2 MF pour les frais de personnel, -0,4 MF pour les charges financières).

La publicité est en progression de 2,6 MF par rapport aux prévisions budgétaires (82,6 MF contre 80 MF budgétés).

Les autres recettes augmentent sensiblement.

- L'exercice 1999 se solde parallèlement par un déficit comptable de 45,9 MF, contre un déficit de 20,5 MF en 1998 et un excédent de 1,1 MF en 1997.

Par rapport au résultat budgétaire, ce solde s'explique par la prise en compte d'opérations non budgétaires venant en augmentation du résultat (5,4 MF de variation de stock de programmes et 4,9 MF de reprise de subventions d'investissement) et d'autres en diminution du résultat (17,9 MF de provisions dont 10,8 MF au titre des congés payés).

On notera que par rapport à l'exercice 1998 les charges de personnels (755,3 MF) progressent de 2,2% (738,7 MF). Les personnels permanents progressent de 26,5 MF et les non permanents diminuent de 13,5 MF.

Concernant les soldes intermédiaires de gestion, on note une **dégradation du résultat d'exploitation**, qui affiche un déficit de 51,1 MF contre un déficit de 39,9 MF en 1998. Ce phénomène résulte notamment de la diminution entre les deux exercices des reprises de provision, transfert de charges et autres produits.

Pour sa part, le résultat financier diminue légèrement à + 3,9 MF (+ 4,2 MF en 1998). En revanche, le résultat exceptionnel se dégrade fortement (+15,2 MF en 1998 pour 1,3 MF en 1999). Cet écart résulte notamment de la forte reprise sur provision (14,5 MF) effectuée en 1998 pour la dépréciation des co-productions.

La situation financière et notamment le niveau de trésorerie se dégrade fortement (+85,5 MF fin 1998 contre -22,3 MF fin 1999). Cette diminution s'explique par l'effet en trésorerie du déficit constaté en 1999 et par les dépenses relatives aux projets immobiliers financées sur des fonds encaissés au 31/12/1998 (68 MF).

Radio France

L'année 1999 a été marquée par une profonde réorganisation des structures de la société, épousant sa stratégie et mettant en valeur les priorités sur lesquelles elle entend faire porter

son action. C'est ainsi qu'ont été créées trois directions générales adjointes, l'une pour la **technique et les technologies nouvelles**, l'autre pour l'**action régionale**, la troisième enfin, pour les **ressources humaines et le développement social**. Pour les programmes, ont été constituées des stations de plein exercice, dotées de l'ensemble des moyens nécessaires à leur mission, se substituant aux anciennes directions aux responsabilités morcelées. Enfin, une direction chargée du développement, du multimédia et des produits nouveaux a été mise en place.

Les programmes, profondément renouvelés, ont suscité intérêt et attention puisque leur audience globale s'est établie sur l'ensemble de l'exercice à 27,3%, en progression par rapport à l'année précédente (27 %).

Le volume global de diffusion a représenté (hors programmes sur satellite), près de 477 000 heures de programmes

L'actualité couverte par les différentes rédactions a été très riche, avec notamment en France les élections européennes, les tempêtes de fin d'année et la marée noire de l'*Erika*, à l'étranger, les événements du Kosovo, le dixième anniversaire de la chute du mur de Berlin, les élections en Israël et en Russie, les déplacements du Pape, et dans le domaine sportif, la Coupe du Monde de rugby. Les radios locales ont été mobilisées et ont su adapter leur antenne lors des inondations du sud de la France et des tempêtes de fin décembre.

France Info a introduit deux nouveaux « Fils rouges », accompagnant l'auditeur en milieu de journée (12h-15h) et en début de soirée (17h-20h) en complément de celui du matin (6h-9h). Pour couvrir les opérations de l'OTAN en ex-Yougoslavie, l'antenne est restée ouverte en continu de fin mars à fin avril et six nouvelles chroniques quotidiennes en semaine et six le week-end ont été proposées en septembre.

Le Mouv' a vécu sa première année complète de fonctionnement à Toulouse durant laquelle le format et la dynamique d'antenne ont progressivement évolué.

L'activité musicale du groupe a été très dense (248 concerts).

Enfin, neuf programmes, dont **FIP, France Culture, France Inter et France Musiques** ont rejoint le bouquet satellite de TPS, ainsi que le réseau câblé de la Lyonnaise des Eaux (Noos). L'activité du premier semestre 2000 a été principalement axée sur la mise en place du réseau **France-Bleu** qui définit pour les années 2000-2003 le développement régional de Radio France fondé sur le renforcement de son offre de programmes de **service public de proximité** et sur l'accentuation de l'effort de **numérisation** de l'outil de production.

Analyse de la gestion

Le résultat comptable s'établit à -39 MF, après sept années à l'équilibre. Sur le plan budgétaire en revanche, Radio-France présente un résultat positif (+12,1 MF **hors provisions**), le surcroît de recettes ayant été supérieur au surcroît de dépenses. En tenant compte des provisions, le résultat budgétaire s'élève à -54 MF, contre un excédent de 2,4 MF en 1998.

L'exploitation de Radio-France se dégrade en 1999.

En ce qui concerne les charges, les charges de personnel, qui constituent la part prépondérante des charges d'exploitation, ne reflètent pas une évolution favorable en brut, puisqu'elles sont en **augmentation de 43,9 MF par rapport au budget initial** (contre une hausse de 14,6 MF en 1998). De plus, contrairement à 1998, elles sont en augmentation par rapport au budget initial en réalisation nette (1.553,7 contre un budget de 1.538,3 MF, soit + 15,4 MF [les chiffres 1998 : 1486,4 MF contre 1500,5 MF, soit - 14,1 MF]). Il convient de rappeler qu'une part des dépenses de personnel est financée par des rattachements de recettes et par des reprises de provisions (21,5 MF), dont 11,6 MF au titre des départs en retraite.

Par ailleurs, la réalisation des charges de personnel permanent est favorable, puisqu'elles sont en retrait de 10 MF en réalisation nette.

A *contrario*, les dépenses relatives aux personnels occasionnels et intermittents sont en net dépassement (+ 22,4 MF en réalisation nette par rapport au budget initial).

Le niveau réel des effectifs moyens permanents est de **3237,5** en 1999, contre 3092,5 en 1998, 3.059,2 en 1997 et 3.038,0 en 1996.

La société a encaissé en 1999 le montant de ressources publiques prévues initialement.

Les recettes de publicité et de parrainage sont très satisfaisantes (**158,2 MF**) puisqu'elles sont en progression par rapport à 1998 (+ 18,8 MF). Déduction faite des recettes non budgétées couvrant elles-mêmes des charges non budgétées, le chiffre d'affaires à mettre en regard de l'objectif inscrit au budget (127,4 MF) s'établit à 155,4 MF, soit une amélioration de 28 MF. Les bons résultats 1998, justifiés par l'amélioration du parrainage liée à la coupe du monde de football, se confirment ainsi en 1999.

Les autres recettes propres sont en diminution de 8,7 MF par rapport aux objectifs inscrits au budget. Cette situation a pour principale cause une diminution de 7 MF des recettes immobilières.

Pour leur part, les **produits financiers** s'élèvent à **8 MF** pour un objectif de 6 MF. En 1998, le résultat s'élevait à 10,6 MF. Cette diminution s'explique par un tassement du solde moyen de trésorerie et par une baisse du taux du marché monétaire.

- En ce qui concerne les soldes intermédiaires de gestion on note :
 - la poursuite de la dégradation du résultat d'exploitation ; à cet égard, il convient de remarquer que les charges d'exploitation n'ont pas pu être contenues ; elles s'élèvent à 3078,3 MF contre 2947,0 MF en 1998, soit une hausse de **131,3 MF**. Il convient de nuancer cette croissance et le niveau élevé du déficit d'exploitation en tenant compte de la forte progression des dotations aux provisions.
 - une diminution du résultat financier liée à la baisse du solde moyen de trésorerie et à une diminution des taux. On rappellera également que le résultat 1998 intégrait pour 12,6 MF une reprise de provision couvrant les intérêts dus au titre de l'avance du Trésor à l'ORTF.
 - le résultat courant se dégrade naturellement du fait des résultats ci-dessus.
 - une amélioration du résultat exceptionnel (à + 27,5 MF) : la structure des produits exceptionnels est similaire à celle de l'année passée (35 MF contre 37,6 MF en 1998) ; l'amélioration du résultat est réalisée par une diminution des charges exceptionnelles (7,5 MF contre 23,1 MF en 1998), du fait notamment de la disparition de l'indemnité due à TDF pour la période de 1999 à 2004. Le résultat comptable se dégrade, passant de 0,7 MF en 1998 à -39 MF en 1999.

L'année 1999 confirme la stabilisation (négative) du fonds de roulement. Les capitaux permanents sont parfaitement stables (+ 0,4 MF) alors que l'actif immobilisé net augmente de 6,7 MF (hors programmes immobilisés).

Le besoin en fonds de roulement se détériore, ce qui entraîne une diminution sensible de la trésorerie, qui passe de 154,1 MF en 1998 à 85,3 MF fin 1999.

Radio France Internationale (RFI)

Activité :

L'activité de RFI en 1999 a traduit son engagement en faveur des priorités stratégiques suivantes :

- **Un format centré sur l'actualité en français et en langues étrangères, complété par la nouvelle grille des programmes et adapté à l'urgence née de la situation dans les Balkans.**

Trois ans après son lancement, la chaîne d'information en continu, progressivement enrichie d'éditions et de magazines régionalisés, voit son succès confirmé. Ainsi que le montrent les études effectuées en 1999, les positions de RFI se sont partout renforcées, notamment dans son principal bassin d'audience, l'Afrique francophone, malgré le développement continu de la concurrence locale.

Les émissions en langue étrangère, pour leur part, ont poursuivi leur effort progressif de modernisation, fondé sur un format plus riche en correspondances locales et construit autour de séquences de 30 min. consacrées pour moitié à l'information et pour moitié à des magazines.

Par ailleurs, en réponse au besoin né du conflit du Kosovo, et compte tenu du caractère stratégique de la région des Balkans, des émissions en albanais, en serbe et en croate ont été mises en place. Créées dans l'urgence, moins d'une semaine après les premières frappes de l'OTAN, ces émissions ont vocation à s'intégrer dans une approche régionalisée.

• **Un redéploiement significatif du dispositif de diffusion en ondes courtes au profit des émetteurs en FM et des accords de reprise par des radios partenaires.**

En Afrique, où le réseau FM de RFI est déjà très dense, l'effort a porté principalement sur l'installation de relais dans les grandes villes de province des pays francophones et sur le développement de sa présence en zone anglophone.

En Europe, un effort tout particulier a été consenti en faveur des Balkans, en complément des développements en langues. Des accords de partenariats ont par ailleurs été conclus sur le reste du continent, en Allemagne, en Irlande, en Pologne, en Russie et en Ukraine.

En Amérique latine, RFI a enrichi son réseau de radios partenaires d'une vingtaine de nouvelles reprises, pour plus de la moitié au Brésil, mais aussi en Bolivie, en Colombie et au Panama. Il est à noter que RFI est désormais présente à Buenos Aires, grâce à un accord signé avec Radio Europa, qui lui permet de disposer d'une fréquence en FM de 5h du matin à midi. En Asie, RFI a obtenu l'ouverture d'un second relais au Cambodge. Au Moyen-Orient, enfin, deux émetteurs installés à Doha au Qatar et à Manama au Bahreïn diffusent désormais les programmes de RMC MO dans leur intégralité.

Au total, l'effort de développement a permis à RFI d'aborder l'an 2000 fort d'un réseau de 74 relais FM ou AM en propre, de 159 accords de reprise par des radios partenaires à l'étranger et de 19 locations satellitaires lui permettant de couvrir l'ensemble de la planète.

• **La modernisation des moyens de diffusion, de production et de gestion**

Conformément au calendrier arrêté, la première tranche de la nouvelle cabine de programmes numérique (interconnexion et automation), lancée en 1998, a été achevée en 1999 dans les délais et le cadre budgétaire prévu.

La numérisation de la production s'est également traduite, en 1999, par un effort de formation très marqué des journalistes, techniciens et assistants, ainsi que par une première étape avec les rédactions latino-américaines.

• **La montée en puissance des filiales au profit d'une stratégie de groupe**

Le processus de rapprochement entre RFI et la principale de ses filiales, RMC MO, engagé depuis la reprise en 1996, a connu une accélération très sensible en 1999, à travers deux événements : d'une part, l'installation de RMC MO à la Maison de la Radio; d'autre part, la fusion de sa rédaction et de la rédaction arabe de RFI.

À l'issue d'une réflexion éditoriale menée tout au long de l'année en relation avec le ministère des Affaires étrangères, le format de Radio Paris-Lisbonne a été adapté pour améliorer la cohérence entre production locale, musique et émissions de RFI en français et portugais, tout en étendant son auditoire au-delà des seuls lisboètes francophones.

Radio Delta, filialisée en 1998 et désormais installée dans de nouveaux locaux à Bucarest, a lancé quant à elle en avril 2000 une nouvelle grille.

RFI Bulgarie, enfin, a lancé en fin d'année une grille considérablement étendue, avec 11 heures de diffusion quotidienne contre 2 précédemment.

Situation financière

L'exercice 1999 se solde par un excédent budgétaire de 0,45 MF, en nette amélioration par rapport à 1998 (-14,1 MF). Le résultat comptable s'élève à 0,3 MF, contre un déficit de 8,4 MF en 1998.

Par rapport au cadre budgétaire, l'enveloppe des recettes enregistre un excédent brut de 5,3 MF, correspondant à des recettes dégagées en cours d'année sur des opérations spécifiques, et affectées au financement de ces opérations. Déduction faite de ces ressources, l'exécution budgétaire des recettes est équilibrée.

Cet équilibre a été obtenu malgré la non-réalisation de l'objectif de recettes publicitaires et de parrainage (4,1 MF contre 5,5 MF budgétés). L'équilibre s'explique pour une large part par la réalisation de produits financiers non budgétés (0,8 MF), et pour le solde par des recettes diverses excédentaires de 0,6 MF.

En dépenses, on constate une économie globale de 0,4 MF sur le fonctionnement par rapport au budget révisé (8,7 MF par rapport au budget initial). Cette économie est imputable aux charges fixes, les frais de diffusion enregistrant une hausse de 1,8 MF, et les frais de production et de programme une économie marginale.

Le bénéfice comptable s'élève pour sa part à 0,3 MF.

Le budget d'équipement fait apparaître un taux de consommation de 82 %, supérieur à celui de l'année antérieure (64 %). Les crédits non dépensés sont reportables sur les exercices ultérieurs.

L'excédent d'exploitation, conjugué au retard sur le budget d'équipement, a permis une nette amélioration de la trésorerie, qui passe de -8,1 MF au 31 décembre 1998 à 20,1 MF au 31 décembre 1999.

**Résultats financiers de l'exercice 1999
et situation au 30 juin 2000**

Résultats financiers de l'exercice 1999

INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL

Compte de résultat 1999

(en millions F hors taxes)

Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Achats de matières premières :			Ventes et prestations		
Achats de matières premières	9,0	6,0	de services	641,2	589,6
Variation de stock	- 0,3	0,3	<i>dont redevance (1)</i>	401,9	370,1
Consommation de l'exercice			<i>dont subvention Dépôt légal</i>	0,0	0,0
en provenance de tiers	151,2	135,3	Production immobilisée	16,7	11,2
Impôts, taxes et versements			Subventions d'exploitation	9,8	10,5
assimilés	19,0	18,0	Reprises sur provisions	95,3	35,6
Salaires et traitements	276,3	277,1	Autres produits	54	5,7
Charges sociales	112,5	111,3			
Dotations aux amortissements					
et aux provisions :					
Amortissements					
des immobilisations	64,4	56,1			
Provisions pour risques					
et charges	105,0	49,3			
Provisions sur actif circulant	13,7	12,9			
Autres charges	23,2	24,8			
Total des charges d'exploitation	774,0	691,1	Total des produits d'exploitation	768,4	652,6
Charges financières	0,0	0,1	Produits financiers :		
			Intérêts et produits assimilés	6,2	6,0
			Reprises sur provisions	0,0	0,0
			Différences positives de change	0,0	0,0
Total des charges financières	0,0	0,1	Total des produits financiers	6,2	6,0
Charges exceptionnelles :			Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	1,6	0,9	Sur opérations de gestion	0,9	8,9
Sur opérations en capital	0,2	0,0	Sur opérations en capital	0,6	0,2
Autres charges exceptionnelles	0,6	0,4	Autres produits exceptionnels	1,7	0,0
Dotations aux amortissements			Reprises sur provisions	3,8	23,5
et provisions	6,8	4,0	Subventions d'investissement		
			virées au compte de résultat	6,8	7,8
Total des charges exceptionnelles	9,2	5,3	Total des produits exceptionnels	13,8	40,4
Impôt sur les sociétés	0,0	0,0			
Résultat de l'exercice (bénéfice)	5,2	2,5	Résultat de l'exercice (perte)	-	-
Total général	788,4	699,0	Total général	788,4	699,0

(1) Cf. tableau sur la redevance 1999 en annexe.

INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL

Bilan au 31 décembre 1999

Actif	Exercice N		Exercice N-1	
	Montants bruts	Amortissements ou provisions (à déduire)	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles :	611,2	528,2	83,0	77,4
Programmes :				
Programmes enregistrés	182,9	174,3	8,6	7,3
Coproductions	289,7	250,8	38,9	37,5
Droits d'exploitation hors programme	10,1	10,1	0,0	0,0
Héritage ORTF	21,6	21,6	0,0	0,0
Autres immobilisations incorporelles	91,5	71,4	20,1	19,7
Immobilisations incorporelles en cours	15,4	0,0	15,4	12,9
Immobilisations corporelles :	676,3	546,8	129,5	124,4
Terrains	13,4	0,0	13,4	13,4
Constructions et agencements	152,0	120,4	31,6	32,0
Installations techniques, matériels et outillages	317,4	284,0	33,4	32,7
Autres immobilisations corporelles	191,4	142,4	49,0	44,3
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	2,1	0,0	2,1	2,0
Immobilisations financières :	53,0	0,0	53,0	51,0
Titres de participation	17,0	0,0	17,0	17,1
Créances rattachées à des participations	22,9	0,0	22,9	21,7
Prêts	10,9	0,0	10,9	10,5
Autres	2,2	0,0	2,2	1,7
Total de l'actif immobilisé	1 340,5	1 075,0	265,5	252,8
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures	1,8	0,0	1,8	1,6
Avances et acomptes versés sur commandes :	2,0	0,0	2,0	1,8
Créances d'exploitation :				
Créances clients et comptes rattachés	128,2	31,0	97,2	88,8
Autres créances d'exploitation	20,7	0,0	20,7	9,1
Disponibilités et comptes assimilés :	221,5	0,0	221,5	201,0
Total de l'actif circulant	374,2	31,0	343,2	302,3
Charges constatées d'avance	8,7	0,0	8,7	0,3
Total général	1 723,4	1 106,0	617,4	555,4

INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL

Bilan au 31 décembre 1999

(en millions de F hors taxes)

Passif	Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres :		
Dotation	99,0	97,1
Apports de l'État	268,4	249,6
Complément de dotation (organismes autres que l'État)	4,5	4,5
Réserves – Plus-values nettes à long terme	12,4	12,4
Report à nouveau	– 98,1	– 100,6
Résultat de l'exercice	5,2	2,5
Subvention d'investissement	0,2	0,2
Provisions réglementées	45,2	42,3
Total des capitaux propres	336,8	308,0
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques	55,7	20,0
Provisions pour charges	129,1	143,6
Total des provisions	184,8	163,6
Dettes financières :		
Dettes auprès d'établissements financiers	0,0	0,0
Emprunts et dettes financières diverses	0,1	1,9
Avances et acomptes reçus sur commandes :	0,0	0,0
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34,4	25,5
Dettes fiscales et sociales	35,6	36,6
Dettes diverses :		
Dettes sur immobilisations	4,0	2,7
Autres dettes	21,4	16,9
Comptabilité distincte – Fonds de soutien à l'expression radiophonique	0,3	0,2
Total des dettes	95,8	83,8
Produits constatés d'avance		0,0
Total général	617,4	555,4

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 2

Compte de résultat 1999

(en millions F hors taxes)

Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Coût des programmes achetés	1 604,5	1 498,2	Produits et prestations vendus :		
Achats matières premières et autres achats	11,0	11,8	Redevance (1)	2 639,3	2 325,7
Autres achats et charges externes	2 490,9	2 598,4	Publicité et parrainage (2)	2 824,5	2 820,9
Impôts, taxes et versements assimilés	369,8	338,7	Autres ventes et prestations de services	243,2	207,1
Salaires et traitements	662,2	638,1	Production immobilisée	2 664,4	2 551,6
Charges sociales	271,5	265,7	Autres produits	236,2	457,4
Dotations aux amortissements et provisions de programmes	2 785,9	2 757,8			
Autres dotations aux amortissements et provisions	267,6	112,2			
Autres charges de gestion courante	270,1	259,3			
Total des charges d'exploitation	8 733,5	8 480,3	Total des produits d'exploitation	8 607,7	8 362,7
			Quotes parts de résultats sur opérations faites en commun	0,0	0,0
Charges financières	31,8	4,6	Produits financiers	6,9	6,9
Charges exceptionnelles :			Produits exceptionnels :		
Charges sur opérations de gestion	13,1	49,1	Produits sur opérations de gestion	25,3	49,2
Charges sur opérations en capital	1,6	2,9	Produits sur opérations en capital	10,1	18,8
Dotations aux amortissements et provisions	268,6	478,4	Reprises d'amortissements et provisions	134,4	666,7
Transfert de charges	2,0	91,6	Subventions d'investissement virées au compte de résultat	16,7	6,4
Total des charges exceptionnelles	285,4	622,0	Total des produits exceptionnels	186,5	741,1
Impôt sur les sociétés	0,2	0,2			
Résultat (bénéfice)	0,0	3,7	Résultat (Perte)	249,8	-
Total général	9 050,9	9 110,7	Total général	9 050,9	9 110,7

(1) Cf. tableau sur la redevance 1999 en annexe.

(2) Chiffre d'affaires de publicité et de parrainage, frais de régie et prélèvement en faveur du compte de soutien non déduits.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 2

Bilan au 31 décembre 1999

(en millions de F hors taxes)

Actif	Exercice N		Exercice N-1	
	Montants bruts	Amortissements ou provisions (à déduire)	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles :	2 979,7	1 044,2	1 935,6	1 838,1
Immobilisations incorporelles hors programmes	118,9	75,1	43,9	41,8
Programmes dont :				
Production propre	24,7	0,3	24,4	16,9
Production déléguée part antenne PAD	644,0	168,3	475,7	444,9
Production déléguée part antenne en cours	238,5	10,5	228,0	207,5
Production déléguée coproductions PAD	875,3	662,5	212,8	249,4
Production déléguée coproductions en cours	119,4	0,0	119,4	92,8
Droits de diffusion rediffusables	756,1	127,5	628,6	595,0
Avances et acomptes sur droits de diffusion	202,8	0,0	202,8	189,9
Immobilisations corporelles :	454,8	279,5	175,3	200,6
Terrains	0,1	0,0	0,1	0,1
Constructions	0,1	0,1	0,0	0,0
Installations, aménagements et constructions	13,3	1,3	11,9	8,3
Installations techniques, matériels et outillages	305,3	210,1	95,2	121,1
Autres immobilisations corporelles	136,0	67,9	68,0	68,1
Immobilisations corporelles en cours	0,0	0,0	0,0	3,0
Immobilisations financières :	99,7	46,0	53,7	36,8
Participations	68,7	43,6	25,1	26,1
Créances rattachées à des participations	21,8	2,2	19,6	0,9
Autres titres immobilisés	0,2	0,2	0,0	0,1
Prêts	2,5	0,0	2,5	2,5
Autres	6,5	0,0	6,5	7,2
Total de l'actif immobilisé	3 534,3	1 369,7	2 164,6	2 075,5
Stocks et en-cours	1,1	0,0	1,1	1,3
Avances et acomptes versés	58,7	0,0	58,7	61,1
Créances d'exploitation :				
Créances clients et comptes rattachés	440,3	1,4	438,9	461,3
Autres créances d'exploitation	430,3	90,7	339,5	316,9
Disponibilités et comptes assimilés	2,7	0,0	2,7	3,8
Total de l'actif circulant	933,1	92,2	840,9	844,4
Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif	215,6	0,0	215,6	140,9
Charges à répartir	5,8	0,0	5,8	5,7
Total général	4 688,8	1 461,9	3 227,0	3 066,4

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 2

Bilan au 31 décembre 1999

(en millions de F hors taxes)

Passif	Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres :		
Capital social	273,5	273,5
Dotation à incorporer	3,0	3,0
Réserves réglementées	3,9	3,9
Report à nouveau	- 79,4	- 83,1
Résultat de l'exercice	- 249,8	3,7
Subventions d'investissement	55,0	55,0
Subventions inscrites en compte de résultat	- 23,1	- 6,4
Provisions réglementées	384,3	256,2
Total des capitaux propres	367,5	505,9
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques	180,5	144,1
Provisions pour charges	179,4	73,5
Total des provisions	359,9	217,6
Dettes financières	499,9	273,6
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 640,0	1 639,6
Dettes fiscales et sociales	194,5	182,2
Autres dettes d'exploitation et comptes rattachés	11,7	31,5
Dû au personnel et comptes rattachés	123,0	116,7
Dettes diverses	29,3	80,8
Total des dettes	2 498,4	2 324,4
Produits constatés d'avance et écarts de conversion passif	1,3	18,6
Total général	3 227,0	3 066,4

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 3

Compte de résultat 1999

(en millions de F hors taxes)

Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Coût des programmes achetés immobilisés	1 329,3	1 341,1	Produits et prestations vendus :		
Achats matières premières et autres			Redevance (1)	3 639,8	3 331,7
achats	621,1	695,4	Publicité (2)	1 665,8	1 719,3
Services extérieurs	1 227,2	1 190,9	Autres ventes et prestations de service	624,0	620,7
Impôts, taxes et versements assimilés	478,8	468,2	Production stockée	- 6,8	9,4
Salaires et traitements	1 405,6	1 361,4	Production immobilisée	1 654,3	1 683,0
Charges sociales	598,6	554,5	Reprises d'amortissements et provisions	121,8	217,8
Dotations aux amor- tissements et provisions	1 973,2	1 630,4	Autres produits d'exploitation	35,4	135,1
Autres charges de gestion courante	253,5	257,4			
Total des charges d'exploitation	7 887,2	7 499,4	Total des produits d'exploitation	7 734,3	7 717,0
Quotes parts de résultats sur opérations faites en commun			Quotes parts de résultats sur opérations faites en commun		
Charges financières	24,9	14,7	Produits financiers	57,0	38,3
Charges exceptionnelles :			Produits exceptionnels :		
Charges sur opérations de gestion	1,5	6,6	Produits sur opérations de gestion	4,6	8,8
Charges sur opérations en capital	71,9	33,7	Produits sur opérations en capital	73,3	37,0
Dotations aux amortissements et provisions	388,2	550,1	Reprises d'amortissements et provisions	368,4	303,3
Autres charges exceptionnelles	0,6	0,6	Autres produits exceptionnels	15,6	0,4
			Subventions d'investis- sment virées au compte de résultat	1,5	5,8
Total des charges exceptionnelles	462,3	591,1	Total des produits exceptionnels	463,5	355,3
Crédit d'impôt formation	-	-			
Impôt sur les sociétés	- 0,8	0,2			
Résultat (bénéfice)	-	5,3	Résultat (perte)	118,6	-
Total général	8 373,5	8 110,6	Total général	8 373,5	8 110,6

(1) Cf. tableau sur la redevance 1999 en annexe.

(2) Chiffre d'affaires de publicité, frais de régie déduits, prélèvement en faveur du compte de soutien non déduit.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 3

Bilan au 31 décembre 1999

En millions de F hors taxes

Actif	Exercice N		Exercice N-1	
	Montants bruts	Amortissements ou provisions (à déduire)	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles :	2 213,3	633,7	1 579,6	1 132,2
Immobilisations incorporelles	64,1	39,1	25,0	0,2
Programmes dont :				
Productions et coproductions	853,0	512,0	341,0	0,0
Production propre	24,2	11,3	12,9	44,2
Production déléguée	413,1	70,8	342,3	325,1
Droits de diffusion	559,7	0,5	559,2	621,5
En cours	168,8	0,0	168,8	62,2
Frais préliminaires – avances et acomptes	130,4	0,0	130,4	79,0
Immobilisations corporelles :	1 834,6	1 369,2	465,4	403,5
Terrains et agencements	35,4	0,1	35,3	35,3
Constructions	479,1	300,5	178,6	165,3
Installations techniques, matériels et outillages	1 077,5	907,2	170,4	137,7
Autres immobilisations corporelles	224,4	161,5	62,9	52,4
Immobilisations corporelles en cours	16,8	0,0	16,8	12,5
Avances et acomptes	1,4	0,0	1,4	0,4
Immobilisations financières :	283,6	70,4	213,1	120,5
Participations	108,3	44,5	63,8	50,1
Créances rattachées à des participations	145,0	13,8	131,2	52,7
Autres titres immobilisés	1,2	1,2	0,0	0,0
Prêts.	24,7	10,9	13,8	14,5
Autres	4,4	0,0	4,4	3,2
Total de l'actif immobilisé	4 331,4	2 073,4	2 258,1	1 656,3
Stocks et en-cours :	49,8	5,5	44,3	46,5
Matières premières et autres approvisionnements	5,3	0,3	5,0	5,6
En cours de production de services	43,8	5,0	38,9	40,2
Stocks de cassettes	0,7	0,2	0,5	0,7
Avances et acomptes versés sur commandes ou avoirs non reçus :	5,9	0,0	5,9	0,6
Créances d'exploitation :	750,8	46,4	704,4	569,2
Trésor – Redevance	61,3	0,0	61,3	0,0
Régies publicitaires	275,2	0,0	275,2	229,1
Créances clients et comptes rattachés	282,0	45,9	236,1	203,7
Autres créances d'exploitation	116,1	0,0	116,1	114,0
Créances diverses	16,3	0,6	15,7	22,4
Disponibilités et comptes assimilés :	267,6	22,9	244,7	476,9
Total de l'actif circulant	1 074,0	74,8	999,2	1 093,2
Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif	101,8	0,0	101,8	115,0
Total général	5 507,3	2 148,2	3 359,1	2 864,4

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 3

Bilan au 31 décembre 1999

(en millions de F hors taxes)

Passif	Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres :		
Capital social et comptes assimilés	295,3	295,3
Réserves	8,8	8,8
Report à nouveau	- 101,1	- 106,3
Résultat de l'exercice	- 118,6	5,3
Subventions d'investissement	11,8	13,3
Provisions réglementées :		
Amortissements sur programmes	554,0	562,9
Amortissements et provisions réglementées		
Total des capitaux propres	650,1	779,2
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques	184,5	184,8
Provisions pour charges	518,1	457,5
Total des provisions	702,6	642,3
Dettes financières :		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,0	15,2
Banques comptes courants	211,2	94,5
Avances et acomptes sur commandes en cours :	30,6	43,8
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs apparentés et comptes rattachés	1 116,2	1 022,8
Dû au personnel et comptes rattachés	171,1	186,8
Dettes fiscales et sociales	379,7	395,8
Autres dettes d'exploitation	30,8	16,0
Dettes diverses :	46,8	93,3
Total des dettes	1 986,4	1 868,2
Produits constatés d'avance	20,0	45,5
Total général	3 359,1	3 335,2

LA SEPT - ARTE (ARTE FRANCE)

Compte de résultat 1999

(en millions de F hors taxes)

Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Coût des programmes			Produits et prestations		
achetés immobilisés	394,2	351,3	vendus :		
Achats matières premières			Redevance (1)	640,0	566,8
et autres achats	0,0	0,0	Autres subventions	0,2	38,7
Services extérieurs	209,0	208,6	Autres ventes et prestations	31,9	34,9
Autres charges de gestion			Production immobilisée	383,7	343,6
courante	299,3	287,1	Reprise d'amortissements		
Impôts, taxes et versements			et provisions	9,7	1,7
assimilés	63,1	57,5	Autres produits		
Salaires et traitements	58,6	58,6	d'exploitation	0,3	0,3
Charges sociales	21,5	23,6			
Dotations aux amortis-					
sements et provisions					
des programmes	305,7	359,8			
Autres dotations aux					
amortissements et provisions	21,9	28,1			
Total des charges			Total des produits		
d'exploitation	1 373,3	1 374,6	d'exploitation	1 065,8	986,0
Charges financières		1,4	Produits financiers	7,3	5,5
Charges exceptionnelles :			Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	0,4	1,2	Produits sur opérations		
Sur opération en capital	35,9	70,6	de gestion	2,6	1,2
Autres charges			Produits sur opérations		
exceptionnelles	0,0	0,0	en capital	69,6	109,0
Dotations			Reprises d'amortissements		
aux amortissements			et provisions	113,3	390,2
et aux provisions	146,7	423,3	Autres produits		
			exceptionnels	0,0	0,0
			Subventions d'investis-		
			sement virées au		
			compte de résultat	309,0	383,4
Total des charges			Total des produits		
exceptionnelles	183,0	495,2	exceptionnels	494,5	883,8
Impôt sur les sociétés		0,1			
Résultat (bénéfice)	11,3	4,2	Résultat (perte)	-	-
Total général	1 567,6	1 875,3	Total général	1 567,6	1 875,3

(1) Cf. tableau sur la redevance 1998 en annexe.

LA SEPT - ARTE (ARTE FRANCE)

Bilan au 31 décembre 1999

Actif	Exercice N		Exercice N-1	
	Montants bruts	Amortissements ou provisions (à déduire)	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles :	458,6	22,5	436,1	382,8
Concessions et droits similaires	10,3	7,4	2,9	1,3
Immobilisations incorporelles en cours	0,2	0,0	0,2	0,8
Programmes et productions diffusables :				
Productions exécutives diffusables	1,7	0,0	1,7	2,3
Parts Producteur sur coproductions TV « PAD »	101,4	6,0	95,4	83,0
Parts Antenne sur coproductions TV diffusables	101,6	5,6	96,0	76,7
Parts Antenne sur coproductions Cinéma diffusables	7,2	0,2	7,0	8,6
Achats de droits commandes diffusables	0,0	0,0	0,0	0,0
Achats de droits diffusables	48,0	3,3	44,7	50,3
Autres droits et programmes immobilisés :				
Programmes en cours	95,2	0,0	95,2	47,8
Conventions de préparation et d'écriture en cours	6,5	0,0	6,5	4,9
Autres droits immobilisés	86,4	0,0	86,4	107,1
Immobilisations corporelles :	43,8	26,2	17,6	21,0
Installations générales	0,7	0,1	0,6	0,6
Installations techniques, matériels et outillages industriels	12,8	10,6	2,2	3,4
Autres immobilisations corporelles	30,3	15,4	14,9	17,0
Immobilisations corporelles en cours	0,0		0,0	0,0
Immobilisations financières :	40,0	12,3	27,7	25,3
Participations	39,3	12,3	27,0	24,7
Dépôts et cautionnement	0,6	0,0	0,6	0,6
Total de l'actif immobilisé	542,2	60,9	481,2	429,1
Stocks et en cours :	0,0	0,0	0,0	0,0
Avances et acomptes sur commandes en-cours ou avoirs non reçus :	7,5	0,0	7,5	5,9
Créances d'exploitation :				
Trésor Redevance	10,2	0,0	10,2	0,0
Clients et créances rattachées	17,0	2,4	14,5	11,0
Groupes et associés	76,9	64,1	12,9	1,5
Personnel et créances rattachées	0,0	0,0	0,0	0,3
État et autres collectivités	42,7	0,0	42,7	89,3
Autres créances et comptes rattachés	2,4	0,0	2,3	2,3
Disponibilités et comptes assimilés :	149,5	0,0	149,5	91,8
Total de l'actif circulant	306,2	66,6	239,7	202,1
Charges constatées d'avance	21,0	0,0	21,0	13,1
Total général	869,6	127,5	742,1	644,3

LA SEPT - ARTE (ARTE FRANCE)

Bilan au 31 décembre 1999

(en millions de F hors taxes)

Passif	Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres :		
Capital social	60,0	60,0
Réserves légales	3,9	3,7
Report à nouveau	- 10,6	- 14,5
Résultat de l'exercice	11,3	4,2
Subventions d'investissement	279,2	257,6
Provisions réglementées	188,6	145,3
Total des capitaux propres	532,5	456,2
Avances d'actionnaires :		
	25,0	25,0
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques	25,5	20,7
Provisions pour charges	4,2	5,3
Total des provisions	29,6	26,0
Dettes financières :		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits et dettes diverses	12,3	25,6
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,0	0,3
Dettes d'exploitation :		
Impôts sur les sociétés	0,0	0,0
Dettes fournisseurs de programmes et comptes rattachés	72,3	52,0
Groupes et associés, dettes de programmes	0,1	0,1
Autres dettes fournisseurs et comptes rattachés	30,3	37,8
Groupes et associés, autres dettes	1,1	1,1
Dû au personnel et comptes rattachés	11,6	8,2
Dettes fiscales et sociales	11,6	11,6
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,6	0,0
Autres dettes d'exploitation et comptes rattachés	15,0	0,5
Total des dettes	155,0	137,0
Produits constatés d'avance	0,0	0,0
Total général	742,1	644,3

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME LA CINQUIÈME

Compte de résultat 1999

(en millions de F hors taxes)

Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Coût des programmes achetés immobilisés	390,4	435,3	Produits et prestations vendus :		
Autres achats et charges externes	191,7	198,0	Redevance (1)	714,9	651,3
Impôts, taxes et versements assimilés	56,1	47,6	Subventions	64,6	100,4
Salaires et traitements	59,9	51,5	Publicité (2)	43,9	33,5
Charges sociales	25,1	21,9	Production stockée	- 12,6	20,7
Dotations aux amortissements et provisions de programmes	396,2	393,6	Production immobilisée	395,8	418,7
Autres dotations aux amortissements et provisions	21,2	17,5	Reprise d'amortissements et provisions	8,4	8,2
Autres charges de gestion courante	46,9	43,8	Autres produits d'exploitation	13,1	15,0
Total des charges d'exploitation	1 187,5	1 209,2	Total des produits d'exploitation	1 228,0	1 247,8
Charges financières	1,6	4,3	Produits financiers	3,9	5,4
Charges exceptionnelles :			Produits exceptionnels :		
Charges sur opérations de gestion	0,7	0,1	Produits sur opérations de gestion	2,3	1,8
Charges sur opérations en capital	15,0	8,8	Produits sur opérations en capital	8,7	4,0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	65,6	57,4	Autres produits exceptionnels	28,0	30,2
Total des charges exceptionnelles	81,3	66,3	Total des produits exceptionnels	39,1	36,0
Impôt sur les sociétés	0,1	0,0			
Résultat (bénéfice)	0,4	9,4	Résultat (Perte)	-	-
Total général	1 270,9	1 289,2	Total général	1 270,9	1 289,2

(1) Cf. tableau pour la redevance 1999 en annexe.

(2) Chiffre d'affaires de publicité, frais de régie et prélèvements en faveur du compte de soutien non déduits.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME LA CINQUIÈME

Bilan au 31 décembre 1999

Actif	Montants bruts	Exercice N	Montants nets	Exercice N-1
		Amortissements ou provisions (à déduire)		Montants nets
Immobilisations incorporelles :	262,0	40,1	222,0	240,3
Concessions et droits similaires	15,0	9,1	5,9	4,0
Immobilisations incorporelles	0,1	0,0	0,1	0,3
Programmes et productions diffusables :				
Parts Producteur sur coproductions TV « PAD »	21,8	2,5	19,3	16,7
Programmes diffusables	131,5	24,9	106,6	109,9
Autres droits et programmes immobilisés :				
Programmes en cours	93,7	3,6	90,1	109,4
Immobilisations corporelles :	142,1	50,6	91,5	44,0
Constructions et agencements	50,0	2,1	47,9	0,0
Installations techniques, matériels et outillages	52,9	35,0	17,9	16,8
Autres immobilisations corporelles	35,6	13,4	22,2	22,6
Immobilisations corporelles en cours	3,6	0,0	3,6	4,6
Immobilisations financières :	4,9	3,8	1,1	2,3
Participations	4,0	3,0	1,0	0,6
Autres, créances rattachées aux participations	0,9	0,7	0,2	1,7
Total de l'actif immobilisé	409,0	94,4	314,6	286,6
Stocks et en-cours :	0,0	0,0	0,0	0,0
Créances d'exploitation :	109,1	8,7	100,5	82,1
Avances et acomptes versés sur commandes	4,5	0,0	4,5	0,7
Créances clients et comptes rattachés	39,7	3,6	36,1	30,8
Créances diverses	65,0	5,0	60,0	50,5
Disponibilités et comptes assimilés :	171,2	0,0	171,2	154,7
Total de l'actif circulant	280,2	8,7	271,6	236,7
Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif	2,2	0,0	2,2	3,7
Total général	691,4	103,1	588,3	527,0

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME LA CINQUIÈME

Bilan au 31 décembre 1999

(en millions de F hors taxes)

Passif	Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres :		
Capital social	100,0	100,0
Réserve légale	2,9	2,4
Report à nouveau	36,9	28,0
Résultat de l'exercice	0,4	9,4
Subventions d'investissement	73,1	71,6
Provisions réglementées	64,9	40,5
Total des capitaux propres	278,2	251,9
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques	21,7	11,3
Provisions pour charges	6,8	5,6
Total des provisions	28,5	16,9
Dettes financières :		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	43,1	12,8
Avance et acomptes sur commandes	0,0	0,0
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	205,3	217,0
Dettes diverses :	33,3	27,9
Total des dettes	281,7	257,7
Produits constatés d'avance	0,0	0,5
Total général	588,3	527,0

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME DE RADIODIFFUSION SONORE ET DE TÉLÉVISION POUR L'OUTRE-MER

Compte de résultat 1999

(en millions de F hors taxes)

Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Achats matières et fournitures d'approvisionnement	20,3	11,8	Redevance (1)	1 138,0	1 133,2
Autres achats et charges externes	406,2	422,0	Publicité – Annonces (2)	86,6	78,4
Impôts, taxes et versements assimilés	40,6	44,1	Autres ventes et prestations de service	55,4	62,3
Salaires et traitements	553,3	538,8	Variation de programmes	22,9	17,3
Charges sociales	201,9	199,9	Reprises d'amortissements et provisions	5,1	22,6
Dotation aux amortissements des programmes diffusés	7,4	7,0	Transferts de charges	16,1	11,5
Dotations aux amortissements sur immobilisations	67,9	74,1			
Provisions sur actif circulant	0,4	0,8			
Provisions pour risques et charges	18,7	9,3			
Autres charges de gestion courante	58,5	56,9			
Total des charges d'exploitation	1 375,2	1 364,7	Total des produits d'exploitation	1 324,1	1 325,3
Charges financières	0,9	1,0	Produits financiers	4,8	5,2
Charges exceptionnelles :			Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	2,2	1,8	Produits sur opérations en capital	5,0	7,3
Sur opérations en capital	1,4	4,6	Reprises d'amortissements et provisions	4,3	20,3
Dotations aux amortissements et provisions	4,4	6,5	et transferts de charges		
Total des charges exceptionnelles	8,0	12,9	Total des produits exceptionnels	9,3	27,6
Impôts sur les sociétés					
Résultat (bénéfice)	-	-	Résultat (perte)	45,9	20,5
Total général	1 384,1	1 378,6	Total général	1 384,1	1 378,6

(1) Cf. tableau sur la redevance 1999 en annexe.

(2) Chiffre d'affaires de publicité, frais de régie déduits, prélèvement en faveur du compte de soutien non déduit.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME DE RADIODIFFUSION SONORE ET DE TÉLÉVISION POUR L'OUTRE-MER

Bilan au 31 décembre 1999

Actif	Montants bruts	Exercice N	Montants nets	Exercice N-1
		Amortissements ou provisions (à déduire)		Montants nets
Immobilisations incorporelles :	44,9	19,2	25,7	16,9
Programmes immobilisés	5,2	0,0	5,2	2,1
Autres immobilisations incorporelles	39,7	19,2	20,5	14,8
Immobilisations corporelles :	917,7	447,7	470,0	379,3
Terrains	41,8	0,0	41,8	41,8
Constructions	230,8	67,0	163,8	168,1
Installations techniques, matériels et outillages	433,1	307,9	125,2	105,4
Autres immobilisations corporelles	108,3	72,8	35,5	30,8
Immobilisations corporelles en cours	102,8	0,0	102,8	31,9
Avances et acomptes	0,9	0,0	0,9	1,3
Immobilisations financières :	23,6	0,4	23,2	22,1
Participations	4,1	0,1	4,0	4,1
Créances rattachées à des participations	0,0	0,0	0,0	0,1
Prêts	19,2	0,0	19,2	18,0
Autres titres immobilisés	0,3	0,3	0,0	0,0
Total de l'actif immobilisé	986,2	467,3	518,9	418,3
Stocks et en-cours :				
Matières et fournitures d'approvisionnement	4,9	0,4	4,5	5,2
Créances d'exploitation :				
Créances clients et comptes rattachés	80,9	1,2	79,7	64,3
Autres créances	31,6	0,0	31,6	29,0
Valeurs mobilières de placement :	0,0	0,0	0,0	99,0
Disponibilités :	5,3	0,0	5,3	4,3
Total de l'actif circulant	122,7	1,6	121,1	201,8
Charges constatées d'avance	4,7		4,7	2,7
Total général	1 113,6	468,9	644,7	622,8

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME DE RADIODIFFUSION SONORE ET DE TÉLÉVISION POUR L'OUTRE-MER

Bilan au 31 décembre 1999

(en millions de F hors taxes)

Passif	Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres :		
Capital social	0,2	0,3
Dotation à incorporer		13,8
Primes d'émission, fusion ou apport	15,5	1,7
Réserve légale	10,3	10,3
Report à nouveau	62,1	82,7
Résultat de l'exercice	- 45,9	- 20,5
Subventions d'investissement	152,5	134,7
Provisions réglementées	2,3	2,3
Total des capitaux propres	197,0	225,3
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques	49,9	39,0
Provisions pour charges	38,6	34,8
Total des provisions	88,5	73,8
Dettes financières :		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	47,5	39,7
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	109,1	90,2
Dettes fiscales et sociales	161,4	173,1
Autres dettes d'exploitation et comptes rattachés	40,4	3,7
Dettes diverses :	0,0	16,6
Total des dettes	358,4	323,3
Produits constatés d'avance	0,8	0,4
Total général	644,7	622,8

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME RADIO FRANCE

Compte de résultat 1999

(en millions de F hors taxes)

Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Achats matières premières et autres achats	30,6	27,9	Produits et prestations vendus :		
Sous-traitance	28,5	28,7	Redevance (1)	2 588,5	2 535,3
Achats non stockés	18,6	18,4	Publicité collective (2)	115,2	93,5
Services extérieurs	918,4	875,0	Parrainage (2)	43,0	45,9
Impôts, taxes et versements assimilés	132,4	121,9	Ventes et prestations de service	93,7	103,7
Salaires et traitements	1 115,5	1 063,9	Production stockée	- 1,1	- 0,6
Charges sociales	466,7	451,3	Production immobilisée	9,3	10,3
Autres charges de gestion courante	142,6	152,9	Reprises d'amortissements et provisions	110,2	99,4
Dotations aux amortissements et provisions :			Subvention d'exploitation	2,3	2,3
Amortissements des immobilisations (programmes)	8,4	9,9	Autres produits de gestion courante	1,6	1,3
Amortissements des immobilisations corporelles	109,2	107,3	Transferts de charges	28,5	24,8
Provisions sur actifs circulants	1,1	1,9			
Provisions pour risques et charges	92,9	88,0			
Total des charges d'exploitation	3 064,9	2 947,1	Total des produits d'exploitation	2 991,2	2 915,9
Charges financières	0,7	0,2	Produits financiers	8,1	23,3
Charges exceptionnelles :			Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	2,5	5,0	Produits sur opérations de gestion	19,4	17,9
Sur opérations en capital	2,1	3,2	Produits sur opérations en capital	13,0	11,4
Dotations aux amortissements et provisions :			Reprises d'amortissements et provisions	2,6	8,3
Amortissements dérogatoires sur programmes	2,9	2,0			
Provision exceptionnelle	0,0	12,8			
Total des charges exceptionnelles	7,5	23,0	Total des produits exceptionnels	35,0	37,6
Intéressement	0,0	5,7			
Impôts sur les sociétés	0,2	0,1			
Résultat (bénéfice)		0,7	Résultat (perte)	39,0	-
Total général	3 073,3	2 976,8	Total général	3 073,3	2 976,8

(1) Cf. tableau sur la redevance 1999 en annexe.

(2) Chiffre d'affaires de publicité et de parrainage, frais de régie non déduits.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME RADIO FRANCE

Bilan au 31 décembre 1999

Actif	Exercice N		Exercice N-1	
	Montants bruts	Amortissements ou provisions (à déduire)	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles :	55,4	30,0	25,4	26,1
Droit au bail	6,3	0,0	6,3	7,2
Logiciels	40,8	30,0	10,8	9,7
Productions internes	8,3	0,0	8,3	9,2
Immobilisations corporelles :	1 564,7	1 106,6	458,1	451,3
Terrains	140,3	0,0	140,3	140,3
Constructions	465,2	381,9	83,3	87,3
Installations techniques, matériels et outillages	577,6	481,1	96,5	99,3
Autres immobilisations corporelles	349,3	243,6	105,7	108,8
Immobilisations corporelles en cours	32,3	0,0	32,3	15,6
Immobilisations financières :	30,4	4,4	26,1	26,3
Participations	17,0	3,2	13,8	13,7
Créances rattachées à des participations	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres titres immobilisés	1,2	1,1	0,1	0,1
Prêts	11,7	0,0	11,7	12,0
Autres	0,5	0,0	0,5	0,5
Total de l'actif immobilisé	1 650,5	1 140,9	509,6	503,7
Stocks et en cours :	15,1	0,4	14,7	15,8
Matières premières et autres approvisionnements	10,6		10,6	10,5
Produits finis	4,5	0,4	4,1	5,3
Créances d'exploitation :	283,5	27,0	256,5	195,6
Créances clients et comptes rattachés	191,6	27,0	164,6	99,2
Autres créances d'exploitation	80,6	0,0	80,6	89,3
Créances diverses	11,3	0,0	11,3	7,1
Disponibilités et comptes assimilés :	162,4	0,0	162,4	224,5
Total de l'actif circulant	461,0	27,4	433,6	435,9
Charges constatées d'avance	9,8	0,0	9,8	7,8
Total général	2 121,3	1 168,3	953,0	947,4

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME RADIO FRANCE

Bilan au 31 décembre 1999

(en millions de F hors taxes)

Passif	Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres :		
Capital	10,0	10,0
Réserves	62,3	61,7
Report à nouveau	0,0	0,0
Résultat de l'exercice	- 39,0	0,7
Subventions d'investissement	93,3	40,7
Provisions et amortissements réglementés sur programmes	3,0	2,7
Total des capitaux propres	129,6	115,8
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques	31,7	32,3
Provisions pour charges	187,9	204,0
Total des provisions	219,6	236,3
Dettes :		
Emprunts et avances de l'État	0,0	9,5
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	77,0	70,3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	195,3	217,1
Dettes aux immobilisations et comptes rattachés	33,9	32,8
Dettes personnel et comptes rattachés	114,2	97,7
Dettes fiscales et sociales	154,4	142,1
Autres dettes et comptes rattachés	16,5	13,0
Total des dettes	591,3	582,5
Produits constatés d'avance	12,5	12,8
Total général	953,0	947,4

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME RADIO FRANCE INTERNATIONALE

Compte de résultat 1999

(en millions de F hors taxes)

Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Achats et variation de stocks de matières premières	16,4	16,3	Produits et prestations vendus :		
Services extérieurs	326,9	393,8	Redevance (1)	280,0	294,8
Impôts, taxes et versements assimilés	23,8	21,5	Publicité (2)	13,4	11,6
Salaires et traitements	228,8	221,2	Ventes et prestations de services	438,9	458,4
Charges sociales	91,8	86,3	Reprise de provisions, transferts	5,9	7,4
Dotations aux amortissements et provisions :					
Amortissements des immobilisations	20,2	18,9			
Provisions pour risques et charges	8,9	4,0			
Autres charges de gestion courante	17,9	17,6			
Total des charges d'exploitation	734,7	779,6	Total des produits d'exploitation	738,2	772,2
Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun	0,0	0,0	Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun	0,0	0,0
Charges financières	3,8	0,8	Produits financiers	0,9	1,3
Charges exceptionnelles	0,4	1,6	Produits exceptionnels	0,3	0,2
Impôt sur les sociétés	0,2	0,1			
Résultat (bénéfice)	0,3	-	Résultat (perte)		8,4
Total général	739,4	782,1	Total général	739,4	782,1

(1) Cf. tableau pour la redevance 1999 en annexe.

(2) Chiffre d'affaires de publicité, frais de régie non déduits.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME RADIO FRANCE INTERNATIONALE

Bilan au 31 décembre 1999

Actif	Exercice N		Exercice N-1	
	Montants bruts	Amortissements ou provisions (à déduire)	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles :	17,1	10,5	6,5	3,3
Logiciels, dépôts de marques	17,0	10,5	6,5	3,2
Coproductions	0,1	0,0	0,0	0,1
Immobilisations corporelles :	184,3	121,7	62,6	58,5
Installations techniques, matériels et outillages	95,8	64,1	31,7	18,0
Autres immobilisations corporelles	85,2	57,6	27,6	31,2
Immobilisations corporelles en cours	3,3	0,0	3,3	8,9
Avances et acomptes				0,4
Immobilisations financières :	151,8	0,3	151,5	158,4
Divers titres immobilisés	0,2	0,0	0,2	0,1
Prêts	150,9	0,3	150,6	157,6
Autres	0,7	0,0	0,7	0,7
Total de l'actif immobilisé	353,2	132,5	220,6	220,2
Stocks et en-cours :	0,6	0,0	0,6	0,7
Avances et acomptes versés sur commandes :	2,9	0,0	2,9	2,8
Créances d'exploitation :				
Créances clients et comptes rattachés	21,2	1,2	20,0	51,4
Autres créances d'exploitation	64,2	2,2	62,0	37,7
Créances diverses	6,7	0,0	6,7	5,6
Disponibilités et comptes assimilés :	34,0	0,0	34,0	6,3
Total de l'actif circulant	129,6	3,4	126,2	104,6
Charges constatées d'avance	11,3	0,0	11,3	11,2
Total général	494,1	136,0	358,1	336,0

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME RADIO FRANCE INTERNATIONALE

Bilan au 31 décembre 1999

(en millions de F hors taxes)

Passif	Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres :		
Capital	10,0	10,0
Apports de l'État	116,3	141,7
Réserves	5,8	5,8
Report à nouveau	- 8,4	- 25,4
Résultat de l'exercice	0,3	- 8,4
Amortissements dérogatoires	0,0	0,0
Subventions d'équipement	10,0	
Total des capitaux propres	134,0	123,7
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques	23,5	19,9
Total des provisions	23,5	19,9
Dettes :		
Autres dettes financières	13,9	14,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85,9	96,5
Dettes fiscales et sociales	83,0	70,3
Dettes sur immobilisations	10,2	9,0
Autres dettes	7,6	1,4
Total des dettes	200,6	191,6
Produits constatés d'avance	0,0	0,8
Total général	358,1	336,0

**Résultats financiers de l'exercice 1999
et situation au 30 juin 2000**

Situation au 30 juin 2000

INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL

Situation budgétaire au 30 juin 2000

(en millions de F hors taxes)

Charges			Produits		
Première section : exploitation	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2000	Première section : exploitation	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2000
Achats	54,0	18,5	Redevance	397,2	197,6
Services extérieurs	88,0	32,8	Subventions	0,0	0,0
Autres services extérieurs	37,4	10,9	Chiffre d'affaires avec organismes publics		
Impôts, taxes et versements assimilés	18,0	6,9	de radio et de télévision	109,4	44,3
Charges de personnel	368,1	190,9	Recettes commerciales	121,3	42,0
Autres charges de gestion courante	13,3	4,0	Services rendus aux administrations	1,0	0,0
Charges financières	0,1	0,0	Produits financiers	5,1	1,7
Charges exceptionnelles	0,2	0,0	Recettes diverses	2,5	0,2
Dotations aux amortissements et provisions	72,4	32,6	Accroissement de la valeur des stocks de programmes	15,0	7,5
Réserve pour actions transversales	0,0	0,0			
Sous-total	651,5	296,6	Sous-total	651,5	293,3
Deuxième section : opérations en capital	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2000	Deuxième section : opérations en capital	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2000
Investissements en matériels et immeubles	106,2	17,8	Amortissements	72,4	32,6
Investissements incorporels	15,0	11,8	Remboursement de prêt	0,1	0,0
Restauration archives	4,0	3,0	Redevance d'investissement	18,3	18,3
Immobilisations financières	0,6	0,0	Prélèvement sur le fonds de roulement	35,0	-
Sous-total	125,8	32,6	Sous-total	125,8	50,9
Total (1)	654,8	289,1	Total (1)	654,8	304,1

(1) Exploitation + investissement déduction faite des virements internes.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 2

Situation budgétaire au 30 juin 2000

(en millions de F hors taxes)

	Charges			Produits	
	Prévisions annuelles	Réalisations au 30 juin 2000		Prévisions annuelles	Réalisations au 30 juin 2000
Achats et variation des stocks	3 200,6	1 502,4	Redevance	3 382,0	1 758,5
Services extérieurs	585,9	272,3	Subventions	0,0	0,0
Autres services extérieurs	276,1	179,4	Publicité (1)	2 117,5	1 185,8
Impôts, taxes et versements assimilés	77,7	39,6	Parrainage	132,1	94,0
Charges de personnel	874,1	462,5	Recettes commerciales et diverses	43,0	14,8
Autres charges de gestion courante (1)	565,8	310,0	Produits financiers	0,6	1,3
Charges financières	23,0	9,9			
Dotations aux amortissements et provisions	72,0	14,6			
Total	5 675,2	2 790,7	Total	5 675,2	3 054,4

(1) COSIP compris.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 3

Situation budgétaire au 30 juin 2000

(en millions de F hors taxes)

	Charges		Produits	
	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2000	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2000
Achats et variation de stocks	1 918,1	1 054,0	Redevance	4 086,9
Services extérieurs.	796,3	554,9	Subventions	0,0
Autres services extérieurs	327,8	214,7	Publicité (1)	1 522,7
Impôts et taxes	174,0	98,1	Parrainage	108,0
Charges de personnel	2 106,6	1 018,5	Recettes commerciales	350,3
Autres charges de gestion courante (1)	607,6	332,4	Produits financiers	18,0
Charges financières	4,0	1,9	Recettes diverses	33,0
Dotations aux amortissements	187,0	93,5	Services rendus aux administrations	2,5
Total	6 121,4	3 368,0	Total	6 121,4
				3 122,3

(1) COSIP compris.

LA SEPT - ARTE (ARTE-FRANCE)

Situation budgétaire au 30 juin 2000

(en millions de F hors taxes)

Charges			Produits		
	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2000		Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2000
Autres achats et variations de stocks	6,0	2,9	Redevance	668,2	347,4
Achats et variations de stocks de programmes	26,1	0,0	Subventions	0,0	0,0
Services extérieurs (y compris TDF)	156,4	76,9	Services rendus aux administrations	0,0	0,0
Autres services extérieurs	27,9	15,7	Produits financiers	5,5	1,4
Impôts, taxes et versements assimilés	10,7	4,7	Recettes commerciales	6,8	3,0
Charges de personnel	87,2	39,4	Autres recettes	0,0	0,0
Autres charges de gestion courante	359,7	181,0			
dont versement au <i>Geie Arte</i> :	267,9	133,8			
Dotation aux amortissements	6,5	3,3			
Total	680,5	323,9	Total	680,5	351,8
Deuxième section : opérations en capital	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2000	Deuxième section : opérations en capital	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2000
Acquisitions d'immobilisations dont :	406,5	233,0	Capacité d'autofinancement dont amortissement	6,5	3,3
- incorporelles (programmes)	400,0	230,4	Subvention d'investissement	400,0	208,0
- corporelles	6,5	2,6			
Sous-total	406,5	233,0	Sous-total	406,5	211,3
Total (1)	1 080,5	553,6	Total (1)	1 080,5	559,8

(1) Exploitation + investissement déduction faite des virements internes.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME LA CINQUIÈME

Situation budgétaire au 30 juin 2000

(en millions de F hors taxes)

	Charges		Produits		
	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2000		Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2000
Achats et variation de stocks de programmes	388,8	195,9	Redevance	741,2	395,7
Autres achats et variations de stocks	3,9	1,3	Subventions	0,0	0,0
Services extérieurs (y compris TDF)	147,4	75,1	Publicité (2)	37,0	28,6
Autres services extérieurs	51,2	18,3	Parrainage	1,8	1,8
Impôts et taxes	10,1	5,1	Recettes diverses	1,8	1,3
Charges de personnel	81,1	38,0	Produits financiers	5,0	1,4
Autres charges de gestion courante (2)	89,2	47,6			
Charges financières	0,0	0,0			
Dotations aux amortissements et provisions	15,1	8,4			
Sous-total	786,8	389,8	Sous-total	786,8	428,9
Deuxième section : opérations en capital	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2000	Deuxième section : opérations en capital	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2000
Acquisitions d'immobilisations dont :	75,1	37,0	Capacité d'autofinancement dont amortissement	15,1	8,4
- incorporelles (programmes)	64,0	31,7	Redevance d'investissement	60,0	31,7
- corporelles	11,1	5,2			
Sous-total	75,1	37,0	Sous-total	75,1	40,1
Total (1)	846,8	418,4	Total (1)	846,8	460,7

(1) Exploitation + investissement déduction faite des virements internes.

(2) COSIP compris.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME DE RADIODIFFUSION SONORE ET DE TÉLÉVISION POUR L'OUTRE-MER

Situation budgétaire au 30 juin 2000

(en millions de F hors taxes)

Charges	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2000	Produits	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2000
Achats et variations de stocks	118,8	57,0	Redevance	1 188,8	632,2
Services extérieurs (y compris TDF)	217,2	108,5	Subventions	0,0	0,0
Autres services extérieurs	62,6	31,5	Publicité	85,9	40,1
Impôts et taxes	53,4	25,0	Produits financiers	0,0	0,0
Charges de personnel	777,5	385,1	Services rendus aux administrations	0,0	0,0
Autres charges de gestion courante	60,8	30,4	Recettes diverses	49,3	24,3
Charges financières	3,0	0,7			
Dotations aux amortissements et provisions	66,0	31,2			
Total	1 359,3	669,4	Total	1 324,0	687,6

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME RADIO FRANCE

Situation budgétaire au 30 juin 2000

(en millions de F hors taxes)

Charges	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2000	Produits	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2000
Achats et variation des stocks	90,0	40,4	Redevance	2 659,5	1 382,8
Services extérieurs	673,6	352,7	Subventions	0,0	0,0
Autres services extérieurs	154,3	86,2	Publicité et parrainage	135,0	67,1
Impôts, taxes et versements assimilés	133,1	68,5	Services rendus aux administrations	0,0	0,0
Charges de personnel	1 586,6	824,2	Recettes commerciales et diverses	47,5	43,3
Autres charges de gestion courante	141,8	72,6	Recettes immobilières	44,3	22,7
Charges financières	0,2	0,2	Produits financiers	6,0	3,0
Dotations aux amortissements et provisions	112,7	53,3			
Total	2 892,3	1 498,1	Total	2 892,3	1 518,9
Deuxième section : opérations en capital	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2000	Deuxième section : opérations en capital	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2000
Acquisitions d'immobilisations dont corporelles	165,3 165,3	52,1 52,1	Capacité d'autofinancement dont : amortissements	125,3 99,5	62,7 49,8
			Redevance d'investissement	40,0	40,0
			Subventions	0,0	0,0
Sous-total	165,3	52,1	sous-total	165,3	102,7
Total (1)	2 923,3	1 538,1	Total (1)	2 932,3	1 558,9

(1) Exploitation + investissement déduction faite des virements internes.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME RADIO FRANCE INTERNATIONALE

Situation budgétaire au 30 juin 2000

(en millions de F hors taxes)

Charges	Prévisions annuelles	Réalisations au 30 juin 2000	Produits	Prévisions annuelles	Réalisations au 30 juin 2000
Achats et variation de stocks	16,6	7,3	Redevance	285,4	146,0
Services extérieurs	264,7	121,2	Subventions	452,0	150,8
Autres services extérieurs	61,1	17,3	dont :		
Impôts, taxes et versements assimilés	22,2	3,8	Ministère des affaires étrangères	452,0	150,8
Charges de personnel	333,1	161,7	Publicité et parrainage	5,5	3,5
Autres charges de gestion courante	19,0	4,6	Recettes commerciales	0,0	0,0
Charges financières	1,0	0,5	Produits financiers	0,0	0,4
Charges exceptionnelles	0,0	0,0	Recettes diverses	2,3	2,6
Dotations aux amortissements et provisions	27,5	10,9	Prélèvement sur le fond roulement	0,0	0,0
Total	745,2	327,3	Total	745,2	303,3

**Résultats financiers de l'exercice 1999
et situation au 30 juin 2000**

**Annexes aux résultats financiers
de l'exercice 1999**

PASSAGE DU PRODUIT DE LA REDEVANCE APPROUVÉ ET RÉPARTI EN LOI DE FINANCES POUR 1999 AU MONTANT COMPTABILISÉ PAR LES ORGANISMES AFFECTAIRES EN FIN D'EXERCICE 1999

Organismes	Répartition de la redevance par la loi de finances initiale (redevance d'exploitation et redevance d'équipement (en MF HT)	Loi de finances rectificative HT (en MF)	Montant total TTC (en MF)	Montant hors TVA (après application du taux de réfaction) (en MF) (3)	
		(1) (2)			
INA (4)	Montant prévu initialement :	415,5	5,0	429,3	420,7
	<i>dont exploitation</i>	401,7	0,0	410,1	401,9
	<i>équipement</i>	13,8	5,0	19,2	18,8
France 2 (4)	Montant prévu initialement :	2 603,0	35,0	2 693,4	2 639,3
	<i>dont exploitation</i>	2 588,0	35,0	2 678,1	2 624,3
	<i>Report LFR 1998</i>	15,0		15,3	15,0
	<i>équipement</i>	0,0	0,0	0,0	0,0
France 3 (4)	Montant prévu initialement :	3 578,0	60,0	3 714,4	3 639,8
	<i>dont exploitation</i>	3 543,0	60,0	3 678,7	3 604,8
	<i>Report LFR 1998</i>	35,0		35,7	35,0
	<i>équipement</i>	0,0	0,0	0,0	0,0
ARTE-FRANCE (4)	Montant prévu initialement :	1 029,7	10,0	1 061,5	1 040,2
	<i>dont exploitation</i>	639,7	0,0	653,1	640,0
	<i>équipement</i>	390,0	10,0	408,4	400,2
La Cinquième (4)	Montant prévu initialement :	774,5	7,5	798,4	782,4
	<i>dont exploitation</i>	714,5	0,0	729,5	714,9
	<i>équipement</i>	60,0	7,5	68,9	67,5
RFO (4) (5)	Montant prévu initialement :	1 137,4	25,3	1 176,9	1 153,3
	<i>dont exploitation</i>	1 137,4	0,0	1 161,3	1 138,0
	<i>équipement</i>	0,0	15,3	15,6	15,3
Radio France (4)	Montant prévu initialement :	2 597,2	55,0	2 707,9	2 653,5
	<i>dont exploitation</i>	2 587,2	0,0	2 641,5	2 588,5
	<i>équipement</i>	10,0	55,0	66,4	65,0
RFI (4)	Montant prévu initialement :	165,4	10,0	179,1	175,5
	<i>dont exploitation</i>	165,4	0,0	168,9	165,5
	<i>équipement</i>	0,0	10,0	10,2	10,0
TOTAL	Montant prévu initialement :	12 300,7	207,8	12 761,0	12 504,9
	<i>dont exploitation</i>	11 776,9	105,0	12 121,2	11 877,9
	<i>Report LFR 1998</i>	50,0		51,1	50,0
	<i>équipement</i>	473,8	102,8	588,7	576,9

Observations générales :

- (1) La redevance est versée TTC par le service de la redevance aux organismes affectataires. Le taux de la TVA applicable est de 2,1 %.
- (2) La redevance est normalement destinée à couvrir des dépenses d'exploitation mais peut financer des dépenses d'investissement.
- (3) Chaque année, en fin d'exercice, un taux de réfaction est établi par le service de la redevance, après calcul de la partie des encaissements de redevance non soumis à la T.V.A. (redevance perçue en Guyane et total des majorations pour défaut de paiement à l'échéance). Pour l'exercice 1999, ce taux de réfaction est de 2,42 %.

Observations par sociétés :

(4) Redevance versée en exploitation : les chiffres inscrits dans la dernière colonne sont ceux figurant en produit du compte de résultat de l'exercice 1999, pour l'ensemble des sociétés. Pour France 2 et France 3, la différence provient d'un report de redevance 1998 sur 1999.

Redevance versée en équipement : la redevance versée en équipement à l'INA, ARTE-FRANCE, La Cinquième, RFO, Radio France et RFI vient abonder le compte « subvention d'investissement » au passif du bilan de ces organismes.

(5) Pour RFO, les 10 MF accordés dans le cadre de la loi de finances rectificative seront reportés sur la gestion 2000.

Résultats des organismes

(en millions de F)

	INA		SEPT/ARTE (Arte France)		France 3		France 2	
	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999
Résultat courant	-32,6	0,6	-0,9	9,4	241,1	-120,7	-115,2	-126,0
Résultat exceptionnel	35,1	4,2	5,2	1,9	-235,8	1,2	119,1	-98,9
Résultat net comptable après impôt	2,5	5,2	4,2	11,3	5,3	-118,6	3,7	-249,8

	La Cinquième		RFO		Radio France		RFI	
	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999
Résultat courant	39,7	42,7	-35,2	-47,2	-8,0	-66,3	-6,9	0,6
Résultat exceptionnel	-30,3	-42,3	14,6	1,3	14,2	25,7	-1,4	-0,1
Résultat net comptable après impôt	9,4	0,4	-20,5	-45,9	0,7	-39,0	-8,4	0,3

Chiffres d'affaires et subventions du budget de l'État

(en millions de F)

	INA		SEPT/ARTE (Arte France)		France 3		France 2	
	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999
Chiffres d'affaires	588,1	641,2	992,3	1 062,1	5 617,7	5 929,7	5 224,5	5 513,0
Dont								
Redevance (1)	368,6	401,9	957,0	1 030,2	3 331,7	3 639,8	2 325,7	2 639,3
Publicité (2)	0,0	0,0	0,0	0,0	1 719,3	1 665,8	2 495,4	2 515,9
Parrainage	0,0	0,0	0,0	0,0	142,1	118,9	196,3	114,6
Autres recettes (3)	219,5	239,3	35,3	31,9	478,6	505,1	207,1	243,2
Subvention du budget de l'État (4)	1,5	0,0	38,6	0,0	103,1	0,0	98,1	0,0
Part des ressources publiques dans le chiffre d'affaires augmenté des subventions de l'État	62,8 %	62,7 %	96,6 %	97,0 %	59,5 %	61,4 %	45,5 %	47,9 %

	La Cinquième		RFO		Radio France		RFI	
	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999
Chiffres d'affaires	759,7	831,7	1 265,5	1 278,7	2 778,4	2 840,4	312,8	300,0
Dont								
Redevance (1)	711,3	774,9	1 132,2	1 138,0	2 535,3	2 588,5	294,8	280,0
Publicité (2)	31,8	41,5	75,6	83,6	93,5	115,2	2,6	2,6
Parrainage	0,5	1,9	20,4	21,8	45,9	43,0	1,4	1,5
Autres recettes (3)	16,1	13,4	36,3	35,3	103,7	93,7	14,0	15,9
Subvention du budget de l'État (4)	37,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	452,0	452,0
Part des ressources publiques dans le chiffre d'affaires augmenté des subventions de l'État	93,9 %	93,2 %	89,5 %	89,0 %	91,2 %	91,1 %	97,6 %	97,3 %

(1) Il s'agit de la redevance versée en exploitation, et en équipement dans le cas où elle est destinée au financement de dépenses de programmes. Pour RFI le montant inscrit inclut les crédits de remboursement d'exonération (1 14,25 MF).

(2) Recettes publicitaires nettes des frais de régies, COSIP sur publicité non-déduit.

(3) La rémunération des services rendus aux administrations figure sous la rubrique « autres recettes ».

(4) Il s'agit de subventions versées par l'État pour assurer le financement de dépenses soit d'exploitation soit d'investissement en programmes.

État des stocks de programmes de première diffusion de France 2, France 3, de la SEPT-ARTE (Arte France) et de la Cinquième, en volume horaire (1)

(en heures)

	France 2				France 3			
	31-12-1998		31-12-1999		31-12-1998		31-12-1999	
	Stock total	dont PAD	Stock total	dont PAD	Stock total	dont PAD	Stock total	dont PAD
Cinéma	682	183	705	204	486	445	395	349
Documentaires-magazines	1 125	120	1 072	147	249	149	222	128
Fiction	2 066	688	2 087	748	539	491	678	643
Spectacles	65	58	80	67	122	103	128	95
Divertissements	865	65	993	54	78	62	68	61
Jeunesse	1 149	527	854	441	408	399	398	389
Autres programmes	28	0	39	0	26	22	25	18
TOTAL	5 980	1 641	5 830	1 661	1 908	1 671	1 914	1 683

	La Cinquième				SEPT-ARTE (Arte France) (2)			
	31-12-1998		31-12-1999		31-12-1998		31-12-1999	
	Stock total	dont PAD	Stock total	dont PAD	Stock total	dont PAD	Stock total	dont PAD
Cinéma	46	4	30	6	192	57	216	123
Documentaires-magazines	1 103	545	1 119	390	240	96	243	52
Fiction	69	22	51	37	64	26	83	33
Spectacles	–	–	2	2	73	37	57	32
Divertissements	–	–	–	–	–	–	–	–
Jeunesse	239	96	213	106	–	–	–	–
Autres programmes	20	10	18	17	–	–	–	–
TOTAL	1 477	677	1 433	558	569	216	599	240

(1) Ce tableau retrace les stocks de programme de première diffusion (en volume horaire) au sein desquels sont mis en évidence les volumes prêts à diffuser (PAD).

(2) Il s'agit uniquement du stock de programmes pour lesquels ARTE-FRANCE détient à la fois les droits hertziens, câble et satellite. Par PAD, il convient d'entendre les programmes disponibles dans la version française, le GEIE ARTE devant ensuite réaliser une version en langue allemande.

États financiers prévisionnels pour 2001

Présentation du budget des organismes du secteur public de la communication audiovisuelle pour l'exercice 2001

Une année stratégique pour l'audiovisuel public

Le budget du secteur public de l'audiovisuel pour 2001 marque une étape stratégique dans le développement de ce secteur.

Il s'élève à **20 604,1 MF** pour 2001, en augmentation de **6,1 %** par rapport au budget 2000 (19 421 MF). Cette progression, faisant suite à celle enregistrée en 2000 (+ 4,8 %), confirme le soutien apporté par l'État au développement du service public de l'audiovisuel, alors que son organisation et son financement ont été profondément renouvelés par la loi 1^{er} août 2000. La croissance de ce budget repose sur le renforcement du financement public résultant de la volonté du législateur de faire rembourser par l'État les exonérations de redevance. Ce remboursement permet au Gouvernement de marquer fortement sa volonté de renforcer les budgets de programmes et d'assurer un financement public pérenne, dans la perspective de l'élaboration des contrats d'objectifs et de moyens.

Après qu'un premier montant de 900 MF a été inscrit à ce titre dans la loi de finances 2000, le montant des remboursements d'exonérations de redevance est porté à 2 164 MF en 2001 et assure désormais la compensation intégrale au secteur des exonérations de redevance décidées pour des motifs sociaux.

Dès lors, les ressources publiques (15 794 MF) sont en hausse de **10,3 %**. Elles représentent désormais **76,7 %** du financement du secteur public de l'audiovisuel, en progression continue par rapport aux années 2000 (73,7 %) et 1999 (69,2 %).

Cette forte augmentation des ressources publiques s'opère **sans augmentation du taux de la redevance** qui reste stable par rapport à 2000, la progression du produit de la redevance (+ 380,7 MF) résultant de la seule croissance prévisionnelle du nombre des comptes payants. Les objectifs de ressources propres assignés aux organismes (4 809,6 MF) sont en baisse de 5,7 % par rapport à 2000. Cette diminution reflète notamment la forte baisse des objectifs de recettes publicitaires assignés à France 2 et France 3 (3 453 MF, soit un recul de 307 MF par rapport à 2000), à la suite de la **réduction de la durée maximale des écrans publicitaires** par heure glissante, rapportée à 8 minutes en 2001 ainsi que le prévoit la loi du 1^{er} août 2000. On rappellera qu'une première baisse avait été effectuée en 2000, où cette durée avait été rapportée de 12 à 10 minutes.

Ce fort **desserrement de la dépendance des chaînes publiques France 2 et France 3 à l'égard des recettes commerciales** permettra de mieux répondre aux attentes des téléspectateurs en allégeant les écrans publicitaires, notamment aux heures de plus grande écoute. L'augmentation des ressources publiques favorise une orientation des programmes conforme aux missions de service public du groupe France Télévision.

Des ressources en forte croissance (+ 6,1 %) et alimentées à plus de 75 % par des crédits publics

L'augmentation des ressources publiques (**1 472,5 MF**, soit + **10,3 %**) étant nettement supérieure à la diminution attendue des ressources propres (- 268,5 MF), les ressources totales du secteur public de l'audiovisuel connaissent une forte augmentation (+ **1 183,1 MF**, soit + **6,1 %**).

La part moyenne de l'ensemble des ressources propres des organismes dans leur financement est désormais fixée à 23,3 %. Plus précisément, la part du financement provenant des recettes publicitaires s'élève à 18 %, celle du parrainage à 1,4 %, des produits financiers à 0,2 %, celle des autres ressources propres à 3,8 %.

Ainsi, la **part du financement public** – produit de la redevance, remboursement d'exonérations de redevance et contribution du ministère des Affaires étrangères au financement de RFI – s'élève à **76,7 %** du financement de l'audiovisuel public, alors qu'elle n'était que de 69,2 % en 1999 et 73,7 % en 2000.

Les ressources publiques

Redevance audiovisuelle : 13 500,5 MF TTC, soit 13 222,8 HT.

Le produit attendu des encaissements de redevance audiovisuelle en 2001 s'élève à 13 982,9 MF TTC et progresse de 380,7 MF par rapport à l'année 2000 en raison de la progression du nombre de comptes payants, les taux de la redevance demeurant inchangés. Les tarifs de la redevance audiovisuelle sont donc maintenus à 751 F pour la détention d'un poste couleur, et de 479 F pour un poste noir et blanc.

Les coûts directs du service de la redevance, qui s'élèvent à 482,4 MF, font désormais l'objet d'un versement pour frais d'assiette et de perception au budget général de l'État et non plus de rattachement par voie de fonds de concours.

En effet, la pratique de couverture d'une charge permanente de l'État par voie de fonds de concours était irrégulière au regard de la jurisprudence du Conseil Constitutionnel (décision n° 94-351 du 29 décembre 1994). Le Gouvernement s'étant engagé à mettre en conformité cet aspect de la parafiscalité par rapport aux exigences du Conseil Constitutionnel, il a été décidé de modifier le circuit de financement de la redevance, en supprimant le rattachement par fonds de concours à partir du compte d'affectation spéciale n° 902-15, et en effectuant directement un versement pour frais d'assiette et de perception à partir de ce même compte vers le budget général de l'État.

Ainsi, le total des ressources de redevance est, une fois le versement pour frais d'assiette et de perception effectué, de 13 500,5 MF TTC.

Les crédits budgétaires affectés au compte d'affectation spéciale au titre de la compensation des exonérations : 2 164,2 MF TTC, soit 2 119,7 HT.

La loi du 1^{er} août 2000 a posé le principe du remboursement intégral des exonérations de redevance au secteur par le budget général de l'État.

Le montant de ces crédits, calculé à partir du nombre prévisionnel de comptes exonérés en 2001, soit 3 461 000 comptes, s'établit à 2 164,2 MF TTC.

La progression est de 1 264 MF par rapport à 2000, où une première étape avait été franchie avec le versement au titre de 2001 et par anticipation, de 900 MF de crédits budgétaires.

La subvention du ministère des Affaires étrangères à RFI

La contribution du ministère des Affaires étrangères au budget de RFI est stable par rapport à 2000 : elle s'élève donc à 452 MF et contribue à 58,6% du budget de la société, contre 60,6% en 2000.

Tableau récapitulatif des ressources publiques

	Loi de finances pour 2000	Projet de loi de finances pour 2001
Encaissements de redevance	13 602,2 MF TTC	13 982,9 MF TTC
Financement du service de la redevance	- 482,4 MF par fonds de concours	- 482,4 MF par versement pour frais d'assiette et de perception
Encaissements de redevance nets du coût du service	13 119,8 MF	13 500,5 MF
Affectation d'excédents de collecte des années antérieures	+ 141,4 MF	0
Total des recettes de redevance disponibles	13 261,2 MF	13 500,5 MF
Crédits budgétaires affectés au titre du remboursement des exonérations	+ 900 MF	+ 2 164,2 MF
Total TTC disponible	14 161,2 MF	15 664,7 MF
Total HT disponible sur le CAS n° 902-15	13 870 MF	15 342,5 MF
Subvention du ministère des affaires étrangères versée directement à RFI	+452 MF	+ 452 MF
TOTAL HT DES RESSOURCES PUBLIQUES	14 322 MF	15 794,5 MF (+10.3% par rapport à 2000)

Les ressources propres***Un moindre recours à la publicité et au parrainage (3 991.7 MF)***

Les objectifs de recettes de publicité et de parrainage pour l'ensemble du secteur se caractérisent par une forte diminution (- 255,3 MF, soit - 6 %) conformément à la volonté du Gouvernement de renforcer la part des ressources publiques dans le financement du secteur public de l'audiovisuel.

Du fait de la poursuite de la réduction de la durée maximale des écrans publicitaires sur France 2 et France 3, les objectifs de recettes de publicité et de parrainage du nouveau groupe France Télévision sont particulièrement concernés par la substitution de ressources publiques aux recettes commerciales.

Ainsi, dans le budget du groupe constitué de France 2, France 3 et La Cinquième, la part des ressources publiques progresse de 64,7 % en 2000 à **69,1 %** en 2001.

Les objectifs prévisionnels de recettes publicitaires pour le groupe France Télévision sont rapportés à 3 508.4 MF, en recul de 281.8 MF, soit de 7.4 % par rapport à la loi de finances pour 2000.

Les autres ressources propres : 817.9 MF

Les autres ressources propres sont en diminution, de 34,1 MF, ce qui s'explique notamment par une diminution des recettes commerciales prévisionnelles de France 3. En effet, depuis plusieurs exercices, les recettes diverses de France 3 étaient inférieures aux objectifs retenus. Le Gouvernement s'est donc attaché à fixer des objectifs en conformes au potentiel effectif de ces recettes.

Les dépenses (20 604.1 MF) : priorité aux programmes

La somme des charges inscrites aux budgets prévisionnels des organismes du secteur s'élève à **20 604,1 MF**, en augmentation de **6,1 %** par rapport à la loi de finances initiale pour 2000. Le budget 2001 inclut donc une enveloppe conséquente de moyens nouveaux : **1 183,1 MF** correspondant à 1 090,4 MF hors effets induits (versements au titre des droits d'auteur et COSIP notamment). Ce montant, conformément aux engagements du gouvernement, a été prioritairement affecté aux budgets de programmes des entreprises du secteur (**486,4 MF**, soit **44,6 %**). La répartition détaillée des moyens supplémentaires alloués au secteur est reprise dans le tableau ci-après :

	en MF	en %
Programmes	486,4	44,6 %
Mesures salariales	311,5	28,6 %
Diffusion	18,3	1,7 %
Impôts et taxes	29,2	2,7 %
Amortissements	49,6	4,5 %
Autres charges	195,3	17,9 %

France Télévision, société holding créée par la loi du 1^{er} août 2000, dispose à périmètre identique (France 2, France 3 et la Cinquième) d'une progression de près de 1,1 milliard de francs (**1 093,4 MF**) des ressources publiques qui lui sont allouées (+ 13,2 % par rapport à l'exercice précédent).

Plus de **450 MF** de moyens nouveaux seront consacrés au renforcement des programmes des différentes chaînes du groupe.

Radio-France voit également son budget progresser de 6,1 %. Les moyens nouveaux dégagés lui permettront notamment de poursuivre la numérisation de ses antennes, le développement des projets stratégiques de renforcement de ses antennes de proximité et la politique de modernisation de sa gestion salariale vis-à-vis de ses personnels.

RFO, qui était déficitaire en 2000, pourra entamer l'année 2001 sur des bases assainies grâce à la forte progression des moyens qui lui ont été accordés (+ 8,1 %, dont plus de 30 MF correspondent à la reconstruction de sa base budgétaire).

Arte-France dont le budget progresse de 9,2 % pourra faire face à la dépense exceptionnelle liée à la construction de son siège unique à Strasbourg, tout en renforçant ses budgets de programmes.

RFI connaît une progression de son budget de 3,4 %, entièrement fondée sur la hausse de la part de redevance qui lui est attribuée, afin de financer notamment la modernisation de l'organisation du travail.

L'**INA**, conformément à son contrat d'objectifs et de moyens conclu avec l'État en avril 2000, conduit une stratégie de recentrage sur ses missions et dispose en conséquence d'une dotation stable de ressources publiques (415,5 MF).

États financiers prévisionnels pour 2001

Tableaux récapitulatifs

RÉPARTITION EN 2001 DES CRÉDITS OUVERTS SUR LE COMPTE D'EMPLOI

De la taxe parafiscale affectée au financement des organismes du secteur public de la radiodiffusion sonore et de la télévision (CAS n° 902-15)(1)

(en millions de F hors taxes)

Organismes	Exploitation	Équipement	Montants
Institut national de l'audiovisuel (INA)	397,2	18,3	415,5
France Télévision	9 296,0	60,0	9 356,0
Arte-France	721,0	445,0	1 166,0
Société de radiodiffusion et de télévision française d'outre-mer (RFO)	1 255,0		1 255,0
Société Radio France	2 789,0	50,0	2 839,0
Société Radio France internationale (RFI)	311,0		311,0
Total	14 794,2	548,3	15 342,5

(1) Outre le produit de la taxe parafiscale « redevance audiovisuelle », 2,1 milliards de francs HT de crédits budgétaires (chapitre 46-01 des services généraux du Premier ministre) sont affectés en recettes du compte d'affectation spéciale.

RÉPARTITION PRÉVISIONNELLE ENTRE ORGANISMES

Ressources

(en millions de F hors TVA)

Nature des recettes	I.N.A		FRANCE TÉLÉVISION		ARTE-France	
	2000	2001	2000	2001	2000	2001
CAS 902-15 – Redevance et subventions	415,5	415,5	8 262,6	9 356,0	1 068,2	1 166,0
Subventions du MAE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Publicité	–	–	3 790,2	3 508,4		
Autres	242,7	236,2	698,2	669,4	10,0	10,6
TOTAL	658,2	651,7	12 751,0	13 533,8	1 078,2	1 176,6

Charges

Nature des recettes	I.N.A		FRANCE TÉLÉVISION		ARTE-France	
	2000	2001	2000	2001	2000	2001
Mesures salariales	372,2	366,9	2 996,9	3 150,5	87,7	90,8
<i>dont CDD et CDI</i>	357,7	350,4	2 624,9	2 777,0	80,6	83,3
<i>dont cachets et piges</i>	14,5	16,5	372,0	373,5	7,1	7,5
Diffusion			1 114,6	1 119,5	126,9	127,9
Impôts et taxes	17,6	18,0	809,3	904,5	10,2	16,6
Dotation aux amortissements	56,5	74,5	262,3	289,3	7,0	6,5
Programmes			6 213,7	6 672,0	428,0	458,2
Autres charges de gestion	211,9	192,3	1 354,2	1 397,9	418,4	476,6
TOTAL	658,2	651,7	12 751,0	13 533,8	1 078,2	1 176,6

(1) Pour RFO, le montant d'économies prévu dans la LFI 2000 a été imputé intégralement sur la ligne « autres charges ».

RÉPARTITION PRÉVISIONNELLE ENTRE ORGANISMES

(en millions de F hors TVA)

RFO		RADIO FRANCE		RFI		TOTAUX	
2000	2001	2000	2001	2000	2001	2000	2001
1 178,8	1 255,0	2 659,5	2 839,0	285,4	311,0	13 870,0	15 342,5
0,0	0,0	0,0	0,0	452,0	452,0	452,0	452,0
74,8	95,0	96,3	92,0	5,5	5,5	3 966,8	3 700,9
42,5	51,4	136,5	138,8	2,3	2,3	1 132,2	1 108,7
1 296,1	1 401,4	2 892,3	3 069,8	745,2	770,8	19 421,0	20 604,1

RFO (1)		RADIO FRANCE		RFI		TOTAUX	
2000	2001	2000	2001	2000	2001	2000	2001
755,6	810,5	1 579,6	1 664,5	330,7	351,0	6 122,7	6 434,2
701,6	752,9	1 170,0	1 256,9	293,7	315,7	5 228,5	5 536,2
54,0	57,6	409,6	407,6	37,0	35,3	894,2	898,0
207,6	209,6	486,5	497,4	223,1	222,6	2 158,7	2 177,0
50,9	48,3	273,0	294,2	40,0	41,3	1 201,0	1 322,9
62,5	62,5	106,0	111,1	24,0	24,0	518,3	567,9
74,0	74,0	235,8	232,4	57,0	58,3	7 008,5	7 494,9
145,5	196,5	211,4	270,2	70,4	73,6	2 411,8	2 607,1
1 296,1	1 401,4	2 892,3	3 069,8	745,2	770,8	19 421,0	20 604,1

PRÉVISIONS DE RECETTES ET DE DÉPENSES POUR FRANCE 2, FRANCE 3 ET LA CINQUIÈME

La loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée et complétée prévoit notamment que le rapport du Gouvernement « fournit pour les sociétés France 2, France 3 et La Cinquième des prévisions de recettes et de dépenses en précisant notamment le produit attendu des recettes propres de ces sociétés ».

Depuis la constitution de France Télévision par la loi n° 2000-719 du 1^{er} août 2000, c'est au groupe que sont allouées les ressources publiques.

Le montant des ressources publiques allouées à la société France Télévision est versé à cette société qui l'affecte intégralement, dans les conditions définies par le contrat d'objectifs et de moyens, aux sociétés France 2, France 3 et La Cinquième ainsi qu'aux filiales mentionnées au dernier alinéa du I de l'article 44 de la loi du 30 septembre 1986.

C'est donc le conseil d'administration de la société France Télévision qui approuve à cette fin un état prévisionnel des recettes et des dépenses de cette société et de ses filiales pour chaque exercice. Il approuve également, après consultation des conseils d'administration des sociétés concernées, les modifications apportées, le cas échéant, en cours d'exercice, à la répartition du montant des ressources publiques allouées par la loi de finances à la société France Télévision.

Dès lors, les données relatives aux prévisions de recettes et de dépenses pour les sociétés France 2, France 3 et La Cinquième sont communiquées à titre indicatif dans l'attente d'une discussion approfondie et d'une approbation en conseil d'administration du budget pour 2001.

RÉPARTITION PRÉVISIONNELLE DES BUDGETS DE FRANCE 2, FRANCE 3 ET LA CINQUIÈME

Ressources

(en millions de F hors TVA)

Nature des recettes	France 2		France 3		La Cinquième		France Télévision	
	2000	2001	2000	2001	2000	2001	2000	2001
TOTAL	5 270,7	6 051,4	6 201,4	6 588,2	828,9	894,2	12 751,0	13 533,8
dont								
Publicité	2 157,5	2 072,2	1 602,7	1 381,0	30,0	55,2	3 790,2	3 508,4
Autres	181,2	181,2	511,8	481,8	5,2	6,4	698,2	669,4

Charges

Nature des dépenses	France 2		France 3		La Cinquième		France Télévision	
	2000	2001	2000	2001	2000	2001	2000	2001
Mesures salariales	883,7	909,5	2 036,8	2 156,6	76,4	84,4	2 996,9	3 150,5
<i>dont CDD et CDI</i>	717,0	742,8	1 832,5	1 952,3	75,4	81,9	2 624,9	2 777,0
<i>dont cachets et piges</i>	166,7	166,7	204,3	204,3	1,0	2,5	372,0	373,5
Diffusion	508,7	506,4	480,4	486,7	125,5	126,4	1 114,6	1 119,5
Impôts et taxes	625,1	667,2	174,0	221,7	10,2	15,6	809,3	904,5
Amortissements	70,0	85,0	174,2	189,2	18,1	15,1	262,3	289,3
Programmes	3 283,5	3 512,6	2 489,3	2 673,3	440,9	486,1	6 213,7	6 672,0
Autres charges de gestion	349,7	370,7	846,7	860,7	157,8	166,5	1 354,2	1 397,9
TOTAL	5 720,7	6 051,4	6 201,4	6 588,2	828,9	894,2	12 751,0	13 533,8

TITRE II

Rapport du Gouvernement sur l'action audiovisuelle extérieure en application de l'article 79 de la loi de finances initiale pour 1997

Dans un contexte de globalisation rapide du marché audiovisuel mondial, d'explosion de l'offre – et de la demande – d'images liée à la compression numérique, et compte tenu du déficit croissant des échanges audiovisuels entre l'Europe et les États-Unis, le gouvernement a décidé en 1998, après une consultation approfondie des professionnels du secteur, d'accentuer ses efforts en faveur de l'action audiovisuelle extérieure, dont les nouvelles priorités ont été présentées au Conseil des ministres par le ministre des Affaires étrangères. Ces orientations, approuvées par les professionnels du secteur, restent aujourd'hui le cadre général de l'action du gouvernement en la matière.

Promouvoir un espace mondial culturellement diversifié

L'impact de l'image et du son est sans équivalent sur l'identité culturelle de nos sociétés. La préservation de nos capacités de création et d'un minimum de pluralisme face à l'hégémonie de l'industrie et des réseaux de distribution hollywoodiens est pour la France une priorité absolue ; elle est d'ailleurs la condition *sine qua non* de la réalisation de nos autres objectifs culturels et économiques, c'est-à-dire le rayonnement international de nos créateurs, de nos programmes et de nos entreprises audiovisuelles.

La démultiplication de l'offre et la globalisation du marché ne sont pas spontanément des facteurs de diversité. Pour préserver efficacement les conditions de cette diversité, il importe que les États qui s'en préoccupent conservent leurs capacités à réguler le marché et à mener des politiques sélectives de soutien. A cet égard, la France avait obtenu en 1993, dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la définition de principes assurant la possibilité de poursuivre des actions volontaristes au niveau communautaire et national en faveur de l'industrie audiovisuelle. Après l'échec de l'ouverture, à Seattle, d'un nouveau cycle de négociations sur les services au sein de l'OMC, le statu quo perdure dans l'immédiat, et la France s'attache activement à promouvoir ses positions sur cette question fondamentale.

Accroître de façon significative l'exportation des produits culturels français, et en particulier la part des programmes français sur les antennes des télévisions et des radios étrangères

Dans tous les pays du monde, la majorité des habitants regardent et écoutent des médias s'exprimant dans leur propre langue. De ce fait, l'exposition régulière de films et de programmes télévisés français doublés ou sous-titrés sur les télévisions nationales, ou le succès au hit parade local d'un groupe musical français, bénéficient bien davantage au rayonnement culturel et à l'image de modernité de la France que la diffusion d'une chaîne en langue française, linguistiquement accessible à une frange limitée de la population locale, et par nature moins adaptée aux goûts locaux.

De ce fait, l'appui aux efforts des exportateurs de films, de programmes de télévision et de disques produits en France est devenu un objectif stratégique de premier rang pour le ministère des Affaires étrangères, qui s'est traduit par un effort budgétaire continu depuis 1998 (+ 7 MF en 1999 pour la télévision, + 2 MF en 2000 pour le disque, + 3 MF en 2001 pour le cinéma) et par une mobilisation systématique des postes diplomatiques aux côtés des professionnels exportateurs.

La production audiovisuelle et l'industrie phonographique françaises sont devenues des secteurs d'exportation significatifs qui s'appuient sur un tissu professionnel concentré et efficace : 748 MF de chiffre d'affaires à l'export en 1999 pour les programmes télévisés français (hors information et droits sportifs) ; 12 millions de disques vendus dans le monde en 1998 pour un chiffre d'affaires d'environ 800 MF. Le développement international de ces entreprises bénéficie de relais spécialisés jouissant de la confiance de la profession, auxquels le ministère des Affaires étrangères apporte une subvention annuelle : TV France International pour la

télévision, le Bureau Export de la Musique française, pour les industries musicales (avec l'appoint de Francophonie Diffusion pour l'action en direction des radios étrangères). De façon désormais étroitement concertée avec TVFI, CFI poursuit un objectif complémentaire dans les pays les moins solvables, en vue d'y assurer une présence minimale de programmes français et d'y préparer, dans les cas les plus favorables, un début de commercialisation. Avec un budget d'achat de programmes français de 40 MF, permettant d'alimenter plus de 100 télévisions d'une cinquantaine de pays, CFI est par ailleurs en soi un client très significatif des distributeurs français.

Encourager l'internationalisation des entreprises audiovisuelles françaises, et notamment la présence de chaînes sur les réseaux câblés et les bouquets satellitaires étrangers, ainsi que la diffusion en dehors du territoire national des bouquets d'origine française

Au-delà de la promotion des programmes et de la création française, qui a un impact culturel immédiat, il importe de soutenir le développement international des entreprises audiovisuelles ou multimédias, condition impérative de leur survie sur des marchés devenus mondiaux, qui, seule, permettra à notre pays de continuer à y jouer un rôle significatif. Dans cette perspective, la participation des entreprises françaises à la constitution de grands groupes audiovisuels et multimédias européens est aujourd'hui l'un de nos objectifs majeurs. A cet égard, la France peut se réjouir de l'annonce récente de la création de Vivendi Universal, groupe multimédia de taille mondiale à direction française, mais doit veiller à ce que ce nouveau groupe s'avère bien un vecteur de diversité, et non d'uniformisation, culturelles.

La création de marques mondialement connues, la diffusion internationale de concepts de chaînes ou de formats de programmes, la prise de participation dans des médias ou des réseaux de distribution locaux sont en effet des enjeux aussi importants que la présence directe de nos programmes, et en sont généralement la préfiguration. Sur des marchés encore émergents et très concurrentiels, les risques sont cependant importants, même pour des groupes privés puissants, et les candidats à l'international restent trop peu nombreux. Pour les encourager, l'intervention des pouvoirs publics a pris depuis 1998 la forme d'un soutien financier direct aux chaînes de télévision présentes dans des bouquets satellitaires diffusés à l'étranger.

Plusieurs chaînes privées de qualité, comme Paris Première et tout récemment Canal J, ont fait le choix, avec le soutien du ministère des Affaires étrangères, de tenter d'exporter leur réussite nationale sur les marchés étrangers.

Assurer la présence mondiale de programmes français et en français

Par delà ces objectifs économiques qui concernent par nature les zones commercialement les plus développées, la France maintient une présence la plus large possible de ses médias audiovisuels, les cibles visées étant prioritairement les étrangers francophones ou francophiles, et secondairement les Français expatriés.

Après la clarification intervenue en 1998 quant aux missions confiées à TV5 et CFI, c'est d'abord là désormais le rôle de TV5 pour la télévision et de RFI pour la radio, qui ont en principe vocation à assurer une couverture mondiale, d'un accès le plus facile et le moins coûteux possible pour le public. Leur programmation doit s'adapter autant que possible aux attentes de leurs publics, qui sont diverses, pas toujours compatibles entre elles et parfois irréalistes. Ces attentes sont régulièrement analysées, et les audiences et taux de satisfaction mesurés.

Remobilisée sous l'impulsion d'un nouveau Président, TV5 a bénéficié depuis trois ans d'un effort budgétaire soutenu du ministère des Affaires étrangères (+ 80 MF en 1999, + 25 MF

en 2000, + 10 MF en 2001), qui lui a permis de moderniser son antenne début 1999 (simplification de la grille, multiplication des rendez-vous d'information, enrichissement de la fiction), avec pour conséquence une progression significative de l'audience dans toutes les zones sous responsabilité du pôle parisien de la chaîne. Désormais mieux adossée aux chaînes publiques nationales, et notamment à France Télévision avec laquelle un partenariat renforcé, dépassant la simple mise à disposition de programmes, est à l'étude, TV5 s'emploie en priorité à rendre ses programmes plus facilement accessibles, en proposant plusieurs grilles adaptées régionalement, et en intensifiant la pratique du sous-titrage.

Malheureusement, ces améliorations n'ont pas encore pu être introduites sur le continent américain, où TV5 est gérée par les partenaires canado-québécois de la chaîne. La France a obtenu en juin 2000 un rééquilibrage du financement de la chaîne au profit des partenaires européens. Son prochain objectif, dans ce contexte, doit être une remise à plat complète du partage des responsabilités, visant à placer la stratégie mondiale de TV5 sous une direction unique.

Pour sa part, RFI poursuit la mise en oeuvre du plan de modernisation lancé en 1996 avec l'abandon d'une partie de son dispositif ondes courtes, la mise en place de modes de diffusion alternatifs (FM, internet), et la numérisation de son outil de production et de diffusion.

En complément de TV5 et de RFI, et dans certains cas, quand la géographie l'impose, à leur place, cette mission de présence mondiale peut être remplie par d'autres opérateurs : CFI, qui, compte tenu de l'ampleur de la demande de programmes français en Afrique, a d'une part maintenu une chaîne grand public dans cette zone sous le nom de CFI-TV, et s'est vu d'autre part confier depuis juin 2000 la responsabilité du bouquet satellitaire panafricain Le Sat ; RFO autour des DOM-TOM ; les chaînes nationales de Radio France, France Télévision ou Arte dans la zone de couverture des satellites européens.

Le cadre budgétaire de l'action audiovisuelle extérieure

Comme le ministre des Affaires étrangères l'avait annoncé en avril 1998, l'exercice 1999 a été marqué par un effort budgétaire très important en faveur de l'action télévisuelle extérieure, réalisé intégralement par redéploiement sur le budget du ministère des Affaires étrangères (130 MF, dont 10 MF pour l'appui à l'exportation de programmes, 40 MF pour l'appui aux chaînes diffusées à l'international et 80 MF en faveur de TV5). Parallèlement, l'effet simultané de l'économie annuelle pérenne de 80 MF réalisée par RFI sur l'onde courte, du recentrage des missions de CFI et de la fusion des budgets Affaires étrangères et Coopération avait alors remodelé en profondeur l'architecture du budget de l'action audiovisuelle extérieure, en outre désormais individualisé dans un article budgétaire spécifique (42-14).

La loi de Finances 2000 a conduit à stabiliser l'évolution des moyens de la plupart des opérateurs. La subvention allouée à TV5 a toutefois été augmentée de 25 MF, afin de permettre comme prévu à la chaîne de poursuivre la mise en place du plan de modernisation élaboré par M. Jean Stock. Le pôle parisien de la chaîne francophone a par ailleurs bénéficié à hauteur de 13 MF des effets de la négociation, menée avec les gouvernements canadien et québécois à l'initiative de la France en vue de rééquilibrer le financement de la chaîne sur le continent américain.

Parallèlement, le ministère des Affaires étrangères a rétabli sa dotation 2000 à RFI à son niveau de 1998 (+20 MF).

Deux événements notables ont par ailleurs affecté l'exécution du budget 2000 de l'audiovisuel extérieur :

- la confirmation du fait que l'interruption de la diffusion hertzienne de France 2 en Tunisie, intervenue à l'initiative des autorités tunisiennes en novembre 1999, risquait d'être définitive, ce qui a conduit le ministère des Affaires étrangères à rechercher, en collaboration avec France Télévision et TV5, des solutions alternatives pour améliorer notre présence audiovisuelle au Maghreb ;

– la décision du ministère des Affaires étrangères d'élargir sa politique de soutien aux exportations de produits culturels français au secteur des industries musicales, en faveur desquelles un crédit de 2 MF a été consacré au titre de l'"appui aux exportations de programmes".

En ce qui concerne le PLF 2001, les moyens alloués en 2000 à l'action audiovisuelle extérieure ont été maintenus, auxquels s'ajoute une mesure nouvelle de 10 MF, destinée à améliorer la couverture télévisuelle du Maghreb à travers une action conjointe de Satellimages-TV5 et de France Télévision.

Dans ce contexte, le ministère des Affaires étrangères s'attachera à hiérarchiser encore davantage les priorités assignées à ces opérateurs, dans le cadre général des orientations énoncées par le ministre en 1998.

Analyse par opérateurs

Radio France Internationale

Au cours des dernières années, RFI a entrepris une modernisation considérable de ses programmes et de ses moyens de diffusion qui l'a confortée dans sa position de troisième radiodiffuseur international, après la BBC et Voice of America et à égalité avec la Deutsche Welle. On estime généralement qu'avec sa filiale RMC Moyen-Orient, RFI compte ainsi plus de 45 millions d'auditeurs réguliers dans le monde, malgré la fermeture début 1999 de 40 % de ses émetteurs onde courte, qui n'a pas eu d'incidence détectable.

Devançant sur ce point toutes les autres grandes radios publiques et commerciales, RFI a engagé très tôt un processus d'évolution vers le tout-numérique qui aura des répercussions très positives sur son fonctionnement futur. La mise en place de nouveaux postes de travail informatiques dans les rédactions et l'introduction progressive du traitement du son numérique offriront à l'avenir beaucoup plus de souplesse dans la fabrication de l'antenne, permettant notamment une régionalisation très poussée susceptible de répondre de façon plus fine aux attentes diverses et parfois contradictoires des publics de RFI.

Dans ce contexte, les tutelles publiques ont demandé à RFI d'affiner et de hiérarchiser la typologie des publics visés et d'analyser la pertinence de son dispositif ondes courtes, d'identifier les zones où ce dispositif serait devenu surdimensionné, voire inutile, et de tenter d'en renégocier les conditions contractuelles avec ses prestataires, et notamment TDF. Ainsi, on peut d'ores et déjà estimer que la diffusion en ondes courtes vers l'Amérique latine, à partir de l'émetteur de Montsinéry en Guyane (coût annuel : 23 MF), est devenue largement superflue compte tenu des habitudes des auditeurs de la zone. De même, si l'onde courte demeure un vecteur indispensable en Afrique, il a néanmoins été demandé à RFI de tenter de renégocier à la baisse les conditions financières de location de l'émetteur de Moyabi au Gabon, propriété d'Africa n°1.

Enfin, les tutelles souhaitent qu'une grande attention soit portée à l'évolution de la masse salariale.

*
* *

Dans ce contexte, RFI est parvenue à poursuivre ses efforts de modernisation en 1999 et 2000, avec les résultats suivants :

En Afrique, où le réseau FM de RFI est déjà très dense, l'effort a porté principalement sur l'installation de relais dans les grandes villes de province des pays francophones (Majunga puis Tuléar à Madagascar en juin et octobre, Port Gentil au Gabon en décembre), et sur le développement de sa présence en zone anglophone, avec l'ouverture de l'émetteur d'Accra et l'avancement des démarches en vue d'une installation à Lagos et au Cameroun, ainsi que l'ouverture d'une FM à Khartoum.

En Europe, un effort tout particulier a été consenti en faveur des Balkans, en complément des développements en langues, avec l'ouverture de relais 24/24 à Elbasan en Albanie (complétant l'émetteur installé à Tirana en 1998), à Pristina au Kosovo et diffusant sur le Montenegro, auxquels s'ajoutent plusieurs accords de reprise par des radios macédoniennes. Des accords de partenariats ont par ailleurs été conclus sur le reste du continent, en Allemagne, en Irlande, en Pologne, en Russie et en Ukraine.

En Amérique latine, RFI a enrichi son réseau de radios partenaires d'une vingtaine de nouvelles reprises, pour plus de la moitié au Brésil, mais aussi au Mexique, en Bolivie, en Colombie et au Panama. Enfin, RFI est désormais présente à Buenos Aires, grâce à un accord signé avec Radio Europa, qui lui permet de disposer d'une fréquence en FM de 5 h du matin à midi.

En Asie, RFI a obtenu l'ouverture d'un second relais au Cambodge, à Siem Reap et des reprises à Taiwan. Au Moyen-Orient, enfin, deux émetteurs installés à Doha au Qatar et à Manama au Bahreïn diffusent désormais les programmes de RMC MO dans leur intégralité.

Au total, l'effort de développement amorcé au début des années 1990 et intensifié ces dernières années a permis à RFI d'aborder l'an 2000 forte d'un réseau de 74 relais FM ou AM en propre, de 159 accords de reprise par des radios partenaires à l'étranger et de 19 locations satellitaires lui permettant de couvrir l'ensemble de la planète.

En ce qui concerne les programmes, RFI a poursuivi son travail d'adaptation des contenus, des formats et des horaires de certaines émissions en langues étrangères, avec notamment l'introduction de modules spécifiques en langue française ; RFI a également poursuivi la modernisation de ses outils de production et de gestion avec la numérisation de la production et un plan de développement informatique en gestion, ainsi qu'un effort continu pour enrichir son site internet. Enfin, RFI a tenu à renforcer ses études d'audiences, indispensables à la fois pour évaluer l'efficacité de son action et pour apporter, le cas échéant, les adaptations nécessaires pour se rapprocher des attentes des publics visés.

Enfin, le processus de rapprochement entre RFI et la principale de ses filiales, RMC MO, engagé depuis la reprise en 1996, a connu une accélération très sensible en 1999, à travers l'installation de RMC MO à la Maison de la Radio, et la fusion de sa rédaction et de la rédaction arabe de RFI. Forte de ce rapprochement, et d'un soutien financier accru de RFI, RMC MO a pu lancer à l'automne une nouvelle grille sensiblement enrichie et débutant une heure plus tôt, afin d'offrir des émissions en prime-time aux auditeurs du Golfe.

A l'issue d'une réflexion éditoriale menée tout au long de l'année en relation avec le Ministère des Affaires Etrangères, le format de Radio Paris Lisbonne a été adapté pour améliorer la cohérence entre production locale, musique et émissions de RFI en français et portugais, tout en étendant son auditoire au-delà des seuls lisboètes francophones. Les grilles de Radio Delta (Roumanie) et de RFI Bulgarie ont elles aussi été considérablement enrichies en 2000.

Canal France International

Nommé en juillet 1998 à la tête de CFI, M. Jean Stock, a présenté en septembre un projet d'entreprise soutenu par le personnel et avalisé par les tutelles.

Dans ce cadre, CFI s'est attaché en priorité à clarifier un positionnement perçu jusqu'ici comme ambigu, tant par ses partenaires étrangers que par les professionnels français du secteur. L'abandon au profit de TV5, hors l'Afrique, de toute activité de diffusion directe, et la renonciation à la fonction de vente de programmes, qui perturbait les efforts des distributeurs et producteurs français regroupés au sein de TV France International, ont été les principaux éléments de clarification.

Depuis 1999, l'organisation interne de CFI fonctionne autour de deux pôles : CFI-Pro et CFI-TV. S'y ajoutent le développement de partenariats avec les opérateurs français privés, et, depuis juin 2000, la gestion du bouquet satellitaire africain Le Sat.

CFI-Pro

La banque de programmes CFI-Pro est issue du système traditionnel dit de diffusion culturelle, consistant à donner des programmes français aux télévisions des pays assistés pour qu'elles les rediffusent sur leurs antennes. Alimenté essentiellement pendant longtemps par les programmes fournis gratuitement par les chaînes publiques dans le cadre des obligations imposées par leur cahier des charges, la diffusion culturelle présente aujourd'hui un visage très différent, qui tient à la fois à une meilleure analyse de la demande effective des chaînes étrangères, et à la pression des producteurs français pour que l'ensemble des zones du monde, même les plus pauvres, accèdent progressivement aux mécanismes du marché international des programmes et sortent de l'assistance.

De fait, les émissions fournies gratuitement par les chaînes publiques, essentiellement de flux, conçues pour la métropole, produites en français et non adaptables en langue étrangère, correspondent de moins en moins aux besoins des chaînes étrangères. Aussi, CFI achète-t-il, pour environ 42 MF aux producteurs français et 6 MF aux producteurs africains, des programmes susceptibles d'être traduits soit par sous-titrage soit par doublage.

Le tableau ci-après indique le nombre d'heures de programmes proposées, le nombre de pays et de télévisions concernés sur l'ensemble des quatre régions-cibles. Les deux chiffres clés sont la population potentielle touchée (actuellement 363,7 millions de 15 ans et +) et le taux de reprise moyen (29,4 %).

Par zone géographique	Afrique	Afrique	Europe	Monde	Asie	Total ou
	francophone	anglophone	centrale	arabe		moyenne
Nombre d'heures de programmes transportés	2 572	1 109	841	997	845	6 364
Nombre d'accords avec les États	21	20	17	10	7	75
Nombre de télévisions partenaires	25	22	30	23	19	119
Reprise moyenne annuelle	14 040	4 524	2 256	1 740	2 100	24 660
Nombre de pays observés	21	20	11	5	5	51
Moyenne pays/an	668,6	226,2	205,1	348,0	420,0	1867,9
Taux de reprise par pays	26 %	20,4 %	24,4 %	34,9 %	49,7 %	29,4 %
Population touchée par voie hertzienne (millions de téléspectateurs 15 ans et +)	21	61	167,6	77,1	34,7	363,7

CFI TV

Jusqu'en 1998, CFI proposait au public africain une grille hybride, composée pour partie de programmes cryptés destinés aux télévisions nationales, et de programmes en clair, sans politique de programmation définie puisque sans cible précise, avec pour conséquence une certaine confusion et un mécontentement général. Ses points forts étaient la retransmission des grands journaux télévisés français, auxquels le public est très attaché. Le 5 juillet 1999 a démarré CFI-TV, avec des objectifs et un positionnement mieux définis (cible : jeunes adultes

urbains ; part importante (30 %) de programmes africains ; complémentarité avec TV5 Afrique).

Les dernières mesures d'audience réalisées dans 10 villes de 8 pays d'Afrique francophone et de l'Océan indien indiquent que CFI TV est désormais regardé par 40,8 % des personnes interrogées, soit 3,3 millions de téléspectateurs âgés de 15 ans et plus. Par rapport aux précédentes études, le nombre de téléspectateurs quotidiens a progressé de 61 % passant de 397 000 à 651 000, tandis que l'audience sur une semaine dépasse les deux millions de téléspectateurs (+ 67 %), soit plus du quart de la population des 10 villes.

Partenariats avec le privé

Handicapé par un positionnement ambigu, CFI s'était quelque peu refermé sur lui-même et a cherché à recréer un climat de confiance en nouant des partenariats avec les autres organismes concourant à l'exportation des images françaises.

Avec TVFI, CFI a d'emblée clarifié son rôle de service public en renonçant pour l'avenir à être un vendeur de droits audiovisuels, et en proposant aux distributeurs de les aider à promouvoir la production française et d'accompagner leurs efforts d'exportation. Sur ces bases, trois actions communes CFI/TVFI ont été mises en oeuvre en 1999 et 2000 :

- les "avant-premières TVFI-CFI", programmes de deux heures multidiffusés, adaptés région par région, exposant de larges extraits (par là même non exploitable commercialement), de la production française ;
- la production, à prix coûtant, d'une bande de démonstration du savoir faire audiovisuel français (30 minutes, 1000 plans, montage très serré...)
- un programme volontariste de doublage/sous-titrage des produits français en arabe.

En revanche, le projet élaboré avec Unifrance Films, visant à encourager la programmation de films français sur les chaînes étrangères proposant des programmes à la demande (PPV), n'a pas encore connu de mise en oeuvre effective.

Portinvest

Enfin, CFI s'est vu confier par les pouvoirs publics la gestion du bouquet francophone " Le Sat " à destination du continent africain, dont l'opérateur, la société Portinvest anciennement filiale de la Sofirad, a été repris par CFI en juin 2000. Une étude est en cours à CFI visant à renforcer la diffusion du bouquet en réception directe et à étoffer son offre actuellement constituée de 9 chaînes de télévision et de 4 radios.

Pour les trois années à venir, un nouveau plan d'entreprise doit être soumis aux tutelles de CFI (dont la holding France Télévision et Arte France devraient devenir les nouveaux actionnaires à la suite de la liquidation en cours de la Sofirad, actuellement actionnaire unique de CFI).

SATELLIMAGES-TV5

L'évolution récente de TV5 découle des orientations gouvernementales présentées en avril 1998 : clarification des missions de CFI (banque de programmes) et de TV5 (chaîne de diffusion directe) ; désignation d'un Président commun aux deux sociétés ; adossement à l'ensemble des chaînes nationales publiques françaises ; amélioration de la programmation.

L'objectif principal assigné par les pouvoirs publics à TV5 était de fidéliser et d'accroître son audience grâce à une programmation plus attrayante et répondant mieux aux attentes de ses téléspectateurs. Remobilisée sous l'impulsion d'un nouveau Président, TV5 a en outre bénéficié

depuis trois ans d'un effort budgétaire soutenu du ministère des Affaires étrangères (+ 80 MF en 1999, + 25 MF en 2000, + 10 MF en 2001).

En 1999, le plan élaboré par M. Jean Stock est entré en application avec le lancement de cinq signaux distincts Europe, Afrique, Asie, Proche, Moyen-Orient et France/Belgique/ Suisse, sur la base de nouveaux principes de programmation : accent mis sur la lisibilité de la grille, simplifiée et conçue selon une structure modulaire facilitant les adaptations horaires, amélioration de la qualité des fictions, désormais multidiffusées et sous-titrées en français et présence continue de l'information avec un rendez-vous à chaque heure 24h/24. La publicité a par ailleurs fait son entrée sur l'antenne de TV5.

La diffusion de cinq signaux TV5 régionalisés, rendue possible par la mise en place d'un nouveau dispositif technique performant permet d'ajuster autant que possible l'offre TV5 aux attentes (contenus et horaires) des publics de chaque zone et de proposer sur certaines zones des programmes forts (football) dont les droits sont inaccessibles sur l'Europe.

En 2000, la chaîne a accentué ses efforts pour rendre ses programmes accessibles à un nombre croissant de téléspectateurs, en introduisant, à côté du sous-titrage en français, le sous-titrage de certaines fictions en allemand, néerlandais, suédois et (actuellement en expérimentation) en russe pour l'Europe ; en anglais pour l'Asie.

Au troisième trimestre 2000, TV5 est accessible à plus de 86 millions de foyers dans le monde raccordés à des réseaux câblés (dont 42 en Europe) et à 44 millions de foyers en réception directe (analogique ou dans le cadre de bouquets numériques). La nouvelle grille modulaire et régionalisée a permis une progression significative de l'audience dans toutes les zones sous responsabilité du pôle parisien de la chaîne, et notamment en Europe (Portugal, Espagne, Belgique, Suisse, France, Allemagne), en Afrique et au Moyen Orient.

Malheureusement, ces améliorations n'ont pas encore pu être introduites sur le continent américain, où TV5 est gérée par les partenaires canado-québécois de la chaîne, malgré l'importance de la contribution financière française (50%).

Dans un premier temps, la France a obtenu en juin 2000 un rééquilibrage du financement de la chaîne au profit des partenaires européens sans que la question du mode de fonctionnement multilatéral de TV5 soit réellement posée.

Toutefois, l'ensemble des partenaires sont maintenant convaincus qu'une remise à plat en profondeur du fonctionnement de TV5 est inéluctable, posant la question de la conception multilatérale de la chaîne. Ce sera là le principal point d'ordre du jour de la prochaine conférence ministérielle de TV5 prévue fin octobre.

Dans l'immédiat, il a été proposé de faire bénéficier TV5 d'une mesure nouvelle de 10 MF sur le PLF 2001, destinée à lui permettre de contribuer à l'amélioration de notre offre télévisuelle au Maghreb, qui fait par ailleurs l'objet d'une réflexion depuis que l'arrêt de la diffusion hertzienne de France 2 en Tunisie a affaibli notre dispositif dans la zone.

Dotations aux opérateurs de l'action audiovisuelle extérieure

(en millions de F)

Bénéficiaire	1996	1997	1998	1999	2000		PLF 2001
					LFI	exécution	
RFI (MAE + redevance)	660,9	715,6	746,6	721,9	737,4	737,4	763,0
RMC-Moyen-Orient	28,0	34,0	28,0	29,3	28,0	28,0	28,0
Medi 1	7,0	7,5	7,6	8,0	7,0	7,0	7,0
Radio Paris Lisbonne (1)	2,0	2,0	2,0	2,5	-	-	-
Radio Paris Oslo (2)	1,3	1,3	1,3	-	1,3	-	-
Satellimages - TV5	210,9	232,4	273,5	349,3	363,2	367,5	377,5
CFI	182,3	169,6	155,9	153,0	147,7	147,7 (3)	147,7
France Télévision	18,3	18,8	33,0 (4)	13,3	19,3	6,3	6,3
Diffusion TV Maghreb	-	-	-	-	-	13,0	13,0
Bouquets satellitaires :	58,5	37,0	40,1	61,0	70,1	70,1	68,1
- Europe (5)	50,7	30,2	29,7	39,7	à répartir	40,9	à répartir
- Maghreb / PMO	0	0	6,4	7,3		8,0	
- Asie / Pacifique	7,8	6,8	4,0	4,5		2,5	
- Afrique / Océan indien				4,9		0	
- Amériques				4,6		5,0	
- non réparti						13,7	
Portinvest (Le Sat)	-	10,2	12,8	20,3 (6)	12,8	12,8	12,8
Euronews (7)	25,2	24,1	21,4	21,4	21,4	21,4	21,4
Exportations de programmes	5,6	6,3	9,8	18,3	22,0	22,0	24,0
TOTAL	1 200,0	1 258,8	1 332,0	1 398,3	1 430,2	1 433,2 (4)	1 468,8

(1) Dotation intégrée à celle de RFI à partir de 2000.

(2) Financée sur le chapitre 42-11 à partir de 1999.

(3) Dont 13,3 MF versés à la SOFIRAD pour recapitalisation de sa filiale.

(4) Dont 13,7 MF de droits Tunisie (rattrapage 1993-1997).

(5) Dont diffusion Eutelsat de la Cinquième-Arte (crédits MCC).

(6) Dont 5 MF versés à CFI pour recapitalisation de sa future filiale.

(7) Dont 17,4 MF versés par les actionnaires France 2 et France 3.

IMPRIMERIE NATIONALE

0 004208 1 ► C3